

LE DEVOIR

MONDE

Au Venezuela, Maduro s'accroche au pouvoir

A 7

ACTUALITÉS

Le profilage des clients peut se pratiquer sans intrusion

A 10

ZEITGEIST

Quand le véganisme dérange. La chronique de Josée Blanchette. | B 10

CAHIER

2



III LAÏCITÉ

Des professeurs se posent en censeurs

Nadia El-Mabrouk s'est fait retirer l'invitation qui lui avait été faite de participer à un colloque syndical

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

À quelques semaines du dépôt probable d'un projet de loi sur les signes religieux, la laïcité reste un sujet « explosif » qui divise profondément les enseignants. La professeure Nadia El-Mabrouk, bien connue pour son opposition au port de signes religieux, a été bannie d'un colloque syndical auquel elle avait pourtant été invitée à livrer son point de vue.

Selon ce que *Le Devoir* a appris, la direction de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal a annulé l'invitation faite à M^{me} El-Mabrouk après l'écatement d'une controverse chez les enseignants. La simple présence prévue de la professeure de l'Université de Montréal au colloque de l'Alliance a provoqué un « malaise » au sein de la profession, et même des « commentaires violents » dans un groupe de discussion Facebook.

L'assemblée des délégués du syndicat

a voté à la majorité l'annulation de la conférence de Nadia El-Mabrouk sur la laïcité au colloque de l'Alliance, prévu les 18 et 19 février 2019. La professeure a aussi été bannie d'une table ronde sur le féminisme où elle devait prendre part avec la journaliste Pascale Navarro.

Ce colloque, qui célébrera le 100^e anniversaire de l'Alliance des professeurs, doit regrouper une quarantaine de conférenciers de renom, dont Francoise David et le D^r Jean-François Chicoine. Ils aborderont une série de thèmes plutôt consensuels, comme l'école de demain, la gestion de classe, les jeux vidéo, le déficit d'attention, et ainsi de suite.

Les deux événements auxquels devait participer Nadia El-Mabrouk ont cependant mis le feu aux poudres. Cette expulsion de la conférencière sur fond de désaccord idéologique soulève la grogne au sein de l'Alliance. Des enseignants dénoncent cette « censure » digne des curés du siècle dernier. D'autres se réjouissent de ne pas être expo-

sés à des idées contraires aux positions officielles du syndicat.

Des sujets « assez sensibles »

« Je vous écris pour vous faire part du malaise que certains profs ont ressenti en recevant le programme du colloque, hier matin, dans leur milieu. En effet, dans le résumé de votre conférence, il est question de sujets assez sensibles chez les profs; port de signes religieux, cours d'ECR [éthique et culture religieuse], cours à la sexualité, bref, tout cela est assez explosif en ce moment. Nous n'avions évidemment pas prévu que la CAQ serait portée au pouvoir au moment où nous vous avons demandé votre intérêt à participer à ce colloque », indique l'Alliance dans un courriel à Nadia El-Mabrouk daté du 11 décembre 2018.

La présence de la professeure au colloque a été annulée le soir même par l'assemblée des délégués. Le conseil

VOIR PAGE A 2 : CENSEURS

Les pompiers appelés en renfort



La pluie verglaçante et la fonte de la neige en raison de la température exceptionnellement chaude ont noyé les rues de Montréal, jeudi. Les pompiers ont même été mis à contribution pour briser la glace qui recouvrait ce puisard et qui empêchait l'eau de s'écouler. Les écarts considérables de température que l'on connaît actuellement compliquent la tâche des services publics, comme l'a expliqué la mairesse Valérie Plante lors d'un point de presse. PAGE A 2

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

INDEX

Avis légaux..... B8
CultureB1
DécèsB6
ÉconomieB6
ÉditorialA8
Grille TVB1
Idées.....A9
MétéoB9
Monde.....A6
Mots croisés..... B9
Sports.....B9
SudokuB9

Quand les savants se révoltent

Le comité éditorial d'un magazine scientifique démissionne et crée sa propre revue, qui offrira ses articles en libre accès

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

La bataille du milieu scientifique contre les géants de l'édition savante gagne en intensité. Le comité éditorial d'un des magazines les plus prestigieux, publié par le conglomérat Elsevier, vient de démissionner en bloc pour fonder sa propre publication, qui offrira tous ses articles

en libre accès, loin des tarifs exorbitants exigés par les revues dites « prédatrices ».

Ce coup d'éclat fait grand bruit dans le monde normalement feutré de l'édition scientifique. Les 27 membres du comité éditorial du magazine *Journal of Informetrics* — qui proviennent d'universités établies dans 11 pays — ont démissionné en bloc, le 10 janvier, pour protester contre les pratiques commerciales jugées abusives de leur éditeur Elsevier. Ils ont lancé dès le lendemain leur propre

revue savante, *Quantitative Science Studies*, qui vise à devenir la nouvelle référence dans le monde pointu de la recherche en bibliométrie.

« C'est une grande décision : on s'aborde la revue qui est la plus prestigieuse dans la discipline et on lance notre propre publication », dit Vincent Larivière, professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

VOIR PAGE A 4 : SAVANTS

III GARDERIES

Une mère veut poursuivre Québec

La hausse des frais de garde décrétée en 2015 pourrait faire l'objet d'une action collective

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

Une mère de famille a déposé une demande d'autorisation d'action collective soutenant que les parents québécois qui ont subi la hausse des frais de garde en 2015 ont été floués par le gouvernement du Québec.

Véronique Allard fait partie des familles dont la facture pour envoyer leurs enfants dans une garderie subventionnée a explosé à partir d'avril 2015. Pourtant, dit M^{me} Allard, plusieurs auraient dû bénéficier d'un droit acquis » puisqu'elles étaient liées à leur garderie par un contrat au tarif unique de l'époque. « Le ministère de la Famille n'avait aucun droit de modifier les ententes signées », peut-on lire dans la requête déposée par M^{me} Allard au palais de justice de Montréal.

Le gouvernement de l'ancien premier ministre Philippe Couillard avait annoncé la fin du tarif unique de 7,30 \$ par jour, par enfant dès avril 2015. Les libéraux avaient implanté une modulation des tarifs de garde en fonction du revenu. Les parents doivent depuis déboursier entre 8 \$ et 20 \$ par jour pour chacun de leur enfant en garderie en fonction de leur salaire.

En 2016, 126 000 familles avaient payé près de 130 millions de dollars en contributions additionnelles, selon les données de Revenu Québec.

Rupture de contrat

M^{me} Allard, qui est représentée par M^e Melissa Tozzi, plaide que les contrats qu'avaient les parents avec leur établissement de garde ne pouvaient être changés en cours de route.

Dans son cas, elle avait signé un premier contrat valide de 2012 à 2017 pour son premier enfant. Puis, elle avait une autre entente pour son deuxième enfant, allant de 2014 à 2019. « Malgré que [M^{me} Allard] fût liée [à ces contrats], elle

VOIR PAGE A 4 : GARDERIES



Le climat erratique pose de nouveaux défis

Les infrastructures publiques sont mal adaptées aux nouvelles conditions

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Après les bordées de neige et les grands froids, plusieurs régions du Québec ont reçu jeudi un amalgame de pluie et de verglas, avant que le mercure ne replonge en soirée. Les Québécois devront d'ailleurs apprendre à vivre avec ces épisodes météorologiques intenses au cours des prochaines années. Mais le problème, c'est que les infrastructures publiques ne seraient pas prêtes pour cette nouvelle réalité climatique bouleversée.

Dans plusieurs villes de la province, dont Québec et Montréal, les citadins ont eu beaucoup de mal à se déplacer jeudi, en raison des précipitations abondantes et des accumulations d'eau, mais aussi à cause des trottoirs et des artères glacés.

Tout en invitant les Montréalais à faire preuve de « résilience » dans les circonstances, la mairesse Valérie Plante a évoqué un « cocktail météo » complexe pour la Ville, prise entre le déneigement, le déblocage des égouts et l'épandage d'abrasifs sur des trottoirs devenus bien souvent impraticables. « Ce ne sera pas facile » vendredi, a-t-elle ajouté au cours d'un point de presse.

Météo variable

Météorologue à Environnement Canada, Marie-Ève Giguère expliquait d'ailleurs jeudi que le thermomètre, redescendu sous zéro en fin de journée, devrait entraîner le gel de la « slush » qui s'est accumulée en raison du mélange de neige et d'eau.

Qui plus est, les prochains jours verront un retour des températures de saison, donc des températures froides. « On va finir le mois de janvier dans le froid », a-t-elle ajouté. Mais est-ce que l'épisode météorologique que le Québec vient de traverser est exceptionnel ? « Ce n'est pas du jamais vu, mais la combinaison de tout cela est assez inhabituelle », selon M^{me} Giguère.

S'il est difficile de lier ce seul « cocktail » météo aux impacts du réchauffement climatique, le directeur général du consortium de recherche Ouranos, Alain Bourque, prévient que les Québécois devront de plus en plus s'habituer à de grandes « variabilités » du climat, notamment en période hivernale. « Les scénarios climatiques sont assez clairs. On anticipe une augmentation des températures en période hivernale, mais aussi une augmentation assez importante des précipitations, de l'ordre de 20 %. On peut donc s'attendre à recevoir beaucoup plus de précipitations en période hivernale », a-t-il d'abord expliqué jeudi.

« Les grandes variations de température, des grands froids aux redoux, on a

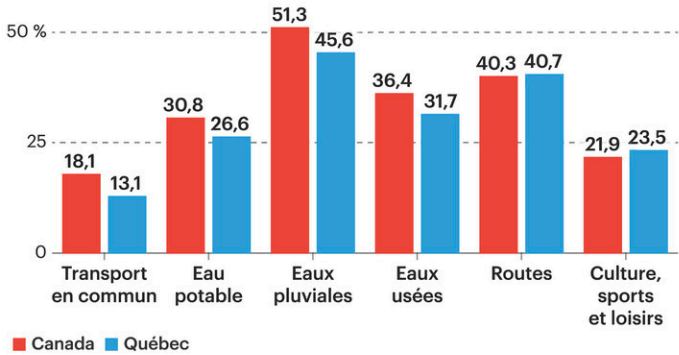


Les rues de la métropole étaient submergées jeudi matin avec la pluie tombée et la fonte de la neige.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Proportion d'organisations publiques prenant en compte les changements climatiques

En pourcentage



Données Statistique Canada Infographie Le Devoir

déjà vu cela dans le passé. Mais comme nous sommes de plus en plus autour du point de congélation, les cycles de gel et de dégel, mais aussi les alternances entre la neige et la pluie, seront beaucoup plus fréquents », a ajouté M. Bourque, en évoquant des études qui pointent aussi vers une hausse possible des épisodes de verglas.

Infrastructures vulnérables

Les grandes infrastructures publiques ne seraient toutefois pas adaptées à cette nouvelle réalité, qui devrait s'intensifier au cours des prochaines années.

« Il y a deux aspects qui se combinent. Nous ne sommes pas prêts, tout d'abord parce que nos infrastructures ont beaucoup vieilli, selon Alain Bourque. Et d'un point de vue de changements climatiques, nous ne sommes pas prêts, parce que nous utilisons toujours les données climatiques historiques comme hypothèse centrale pour

déterminer quel niveau de service on doit atteindre. »

Selon des données compilées par le gouvernement fédéral et publiées en décembre dernier, l'adaptation aux changements climatiques ne serait en effet pas prise en compte dans la gestion d'infrastructures pourtant cruciales.

Ainsi, à l'échelle nationale, 41,8 % des propriétaires d'infrastructures, qui sont souvent des autorités publiques, « n'ont pas considéré l'adaptation aux changements climatiques comme facteur lors de la prise de décisions concernant les actifs d'infrastructures essentielles ».

Dans le cas des infrastructures de gestion des eaux usées, le taux de prise en compte dans le « processus décisionnel » se situe à seulement 36,4 %. Il chute à 29 % dans le cas des ponts et des tunnels, puis à 18 % pour les transports en commun. Par ailleurs, dans tous les cas, le Québec est globalement moins préparé que le reste du pays.

Diversité de points de vue

CENSEURS

SUITE DE LA PAGE A 1

d'administration du syndicat s'est plié à la décision des délégués, même s'il avait recommandé de maintenir la conférence et la table ronde où Nadia El-Mabrouk était invitée.

« Le conseil d'administration a expliqué que cette personne-là avait été choisie même si elle n'avait pas nécessairement les mêmes opinions et orientations que notre organisation syndicale », explique Catherine Renaud, présidente de l'Alliance.

« On n'est pas toujours obligés d'entendre des gens qui pensent comme nous. Ça permet d'échanger et de faire progresser notre réflexion, ajoute-t-elle. On n'a jamais l'unanimité sur des sujets

comme ça qui sont polarisants. Il y a des pour et des contre, et pour certains, c'est viscéral. Ce n'est pas différent de ce que pense la population de ces enjeux-là. »

Les syndicats d'enseignants, dont l'Alliance, s'opposent officiellement à l'interdiction du port de signes religieux que le gouvernement Legault a promis d'étendre à la profession enseignante. « On ne veut surtout pas que ces personnes-là soient congédiées non plus », précise Catherine Renaud.

Luc Charlebois, enseignant de francisation à l'école secondaire Louis-Riel, dans l'est de Montréal, est fâché. Il s'insurge contre ce qu'il considère comme de la « censure ». « La proposition [de retirer l'invitation à la professeure El-Mabrouk] a été amenée sur le plancher à la dernière minute, sans

consultation des membres. Il y a un gros problème de démocratie syndicale », dit-il.

La professeure a été officiellement mise au ban à cause de ses positions sur l'identité des genres. Dans une chronique dans *La Presse* +, elle a déjà dit craindre que les cours d'éducation à la sexualité enseignent « l'idéologie queer ». Elle estime que ce phénomène devient une véritable « religion ». Elle déplore que cette seule mise en garde lui vaille d'être traitée de transphobe.

« Une accusation de transphobie, c'est une attaque à ma réputation. Ces gens n'ont sûrement pas lu mes articles », dit Nadia El-Mabrouk au *Devoir*.

« La vérité, c'est qu'on me censure. Si ma vie n'est pas en danger en allant au colloque, il n'y a pas de problème à ce que j'y sois. Il y a un débat sur la laïcité qui s'en vient [avec le dépôt promis du projet de loi du gouvernement Legault], et là, on est en train de faire de l'intimidation. Les gens n'osent pas s'exprimer sur les signes religieux par crainte d'être taxés de racisme », dit la



Nadia El-Mabrouk estime être victime de censure.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DOSSIER DU SAMEDI

Ebola : sur la trace des échantillons perdus

Qu'est-il advenu des milliers de fioles de sang prélevées lors de l'épidémie d'Ebola survenue entre 2014 et 2016 ? Des stocks entiers ont atterri dans des laboratoires occidentaux, dont ceux du Canada, pour servir à développer un vaccin. D'autres ont disparu. Entre ratés éthiques et risques bioterroristes, *Le Monde* a fait enquête.

À LIRE DEMAIN

TEXTES
CHLOÉ BETSWEILER
EMMANUEL FREUDENTHAL

LEDEVOIR



Sous les radars

CHRISTIAN RIOUX



Savez-vous quelles furent les premières victimes des gilets jaunes ? Lorsque, à la faveur d'une taxe sur le diesel, des milliers d'hommes et de femmes ont surgi de nulle part en novembre dernier pour s'emparer des ronds-points de la France, la surprise fut totale. Dirigeants politiques, journalistes, sociologues, personne n'avait vu venir cette irruption spontanée, et encore moins prévu que le mouvement durerait plus de deux mois. Étrangement, les premières cibles de ces sans-culottes postmodernes ne furent ni les entreprises, ni les administrations publiques, ni les policiers. Ce furent... les radars ! Dès la fin de novembre, *La Dépêche du Midi* rapportait qu'en dix jours seulement plus de 600 radars avaient été vandalisés sur les routes. Certains ont été démolis ou incendiés. D'autres ont été recouverts de peinture ou d'une simple bâche. Selon les organismes spécialisés, pas moins des deux tiers des radars de la France sont aujourd'hui hors service.

Pour décrire cette insurrection des ronds-points, on a parlé de « jacqueries », ces révoltes paysannes spontanées et violentes qui furent dirigées contre la noblesse, mais dont la bourgeoisie naissante se dissocia rapidement. Sous l'Ancien Régime, on traitait de « jacques » les vilains et les bouseux. Un peu comme aujourd'hui la nouvelle bourgeoisie 2.0 des quartiers gentrifiés parle des « beaufs » pour ridiculiser ces habitants des quartiers périphériques, à qui l'on ne se gêne pas pour faire la morale (le « mononcle » québécois).

Mais la dégradation des radars n'évoque-t-elle pas aussi la lointaine révolte des premiers ouvriers de l'ère industrielle qui détruisaient, eux, les métiers à tisser et les machines à carder ? Marx a longuement décrit ces premières mutineries ouvrières, comme celle des luddites anglais au début du XIX^e siècle. Comme la nôtre, cette époque connaissait des mutations profondes. C'est alors que l'on supprima les lois protégeant les artisans au profit de ce qu'on appelle toujours le « laisser-faire ». En 1812, ces destructions seront punies de la peine de mort et plusieurs luddistes seront pendus.

• • • • •

Coïncidence, le héros du dernier roman de Michel Houellebecq, *Sérotinine*, se fait, lui, un devoir de détruire les détecteurs de fumée chaque fois qu'il arrive quelque part. Deux siècles séparent évidemment les luddites des gilets jaunes. Mais faut-il s'étonner qu'un mouvement aussi spontané et désorganisé que ses lointains aïeuls s'en prenne aux radars ? Ces « pompes à fric » rapportent 6,5 milliards de dollars à l'État chaque année. Et qui en sont les principales victimes sinon les habitants de ces régions souvent désertifiées où, à cause du déperissement des petites villes, la voiture est devenue un esclavage ?

En Angleterre, il a fallu le mouvement chartiste, puis les *trade unions*, pour calmer la révolte contre les machines, humaniser le travail et rendre leur dignité aux ouvriers. Abandonnés et même dénigrés par la gauche, ignorés des syndicats, sans la moindre organisation, les gilets jaunes évoquent en contrepoint ces mouvements spontanés sans la moindre organisation. D'où ce sentiment légitime de hurler dans le désert.

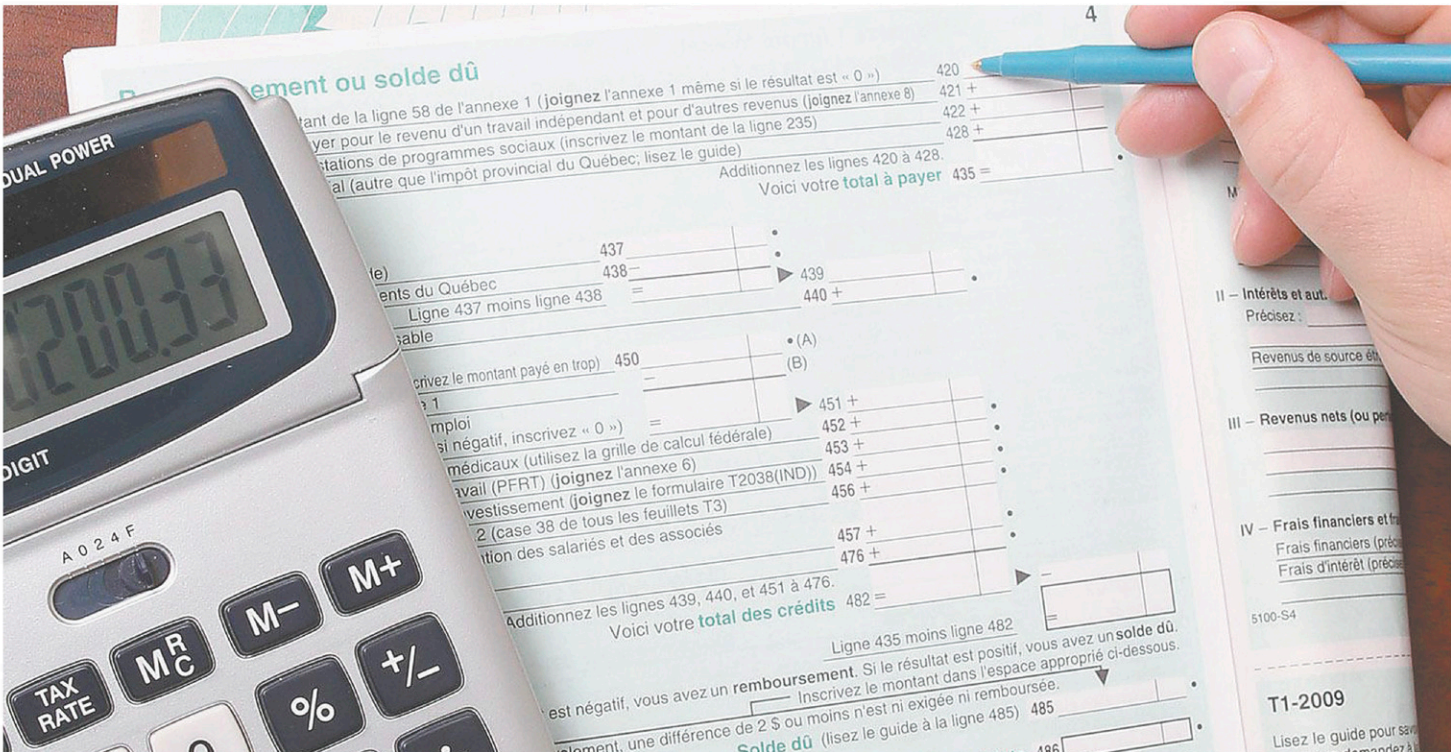
Parmi les tout premiers témoignages du « grand débat » que vient de lancer Emmanuel Macron, on a entendu des maires expliquer comment leur petite ville était en déshérence depuis que la poste, la caisse d'épargne et le boulanger avaient fermé. Au pays de la baguette, de la flûte et du bâ-tard, on a même remplacé dans certains villages la boulangerie par des distributrices de pain !

Mais ce qu'on sentait surtout dans ces témoignages, c'était l'infinité tristesse de ces habitants dont le milieu de vie se désagrège. Des villageois à qui l'on offre pour seul prix de consolation des comptoirs automatisés symboles d'une machine administrative froide et anonyme. Ce n'est pas un hasard si plusieurs ont retrouvé dans la fraternité des ronds-points la convivialité du café du coin. Un café qui, dans de nombreux endroits, est placardé. En France, ce sont 7000 cafés qui ferment par année !

Ce n'est pas être chauvin que de constater que peu de pays ont atteint comme la France un tel raffinement dans l'art de la convivialité, que ce soit celle de la table, celle des rapports de séduction ou celle de la simple conversation. Bien au-delà des problèmes de taxation et de niveau de vie, pourtant réels, ce qu'illustre la révolte des gilets jaunes, c'est que les Français ne se résignent pas à voir leurs relations humaines, que ce soit avec le facteur, avec le boulanger ou même avec la police, supprimées ou réduites à de simples et froids échanges avec des machines.

Plus que les échauffourées des grandes villes et leur *show* médiatique, ces destructions de radars expriment un sentiment de dépossession. Comment ne pas y voir une inquiétude légitime face à une société qui se déshumanise ? Pendant que les bobos parisiens se gorgent de technologies et bousculent les passants paisibles en circulant en trottinette électrique sur les trottoirs enfermés dans leur monde numérique au son d'une musique de robots, la France d'en bas lance un cri d'alarme. Mais qu'entend-on du monde extérieur avec un casque d'écoute sur les oreilles ?

Parmi les tout premiers témoignages du « grand débat » que vient de lancer Emmanuel Macron, on a entendu des maires expliquer comment leur petite ville était en déshérence depuis que la poste, la caisse d'épargne et le boulanger avaient fermé. Au pays de la baguette, de la flûte et du bâ-tard, on a même remplacé dans certains villages la boulangerie par des distributrices de pain !



Les syndicats de l'Agence du revenu du Canada ont convaincu le NPD de retirer son appui à une déclaration de revenus unique administrée par le Québec afin d'éviter des pertes d'emplois chez les fonctionnaires fédéraux.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

IMPÔT

Le NPD renonce à l'idée d'une déclaration unique

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

L'unanimité de l'opposition à Ottawa en faveur de la déclaration de revenus unique s'effrite. Le NPD de Jagmeet Singh n'appuie plus cette idée parce que les syndicats des employés de l'Agence du revenu du Canada (ARC) l'ont convaincu que ce changement entraînerait à coup sûr d'importantes pertes d'emplois au Québec.

Les militants néodémocrates réunis en congrès en février 2018 avaient appuyé la déclaration de revenus unique gérée par Revenu Québec à condition que les emplois soient maintenus.

« Il y a eu de nombreuses discussions avec des représentants du syndicat », relate le député Pierre-Luc Dusseault, porte-parole du parti en matière de revenu national. « On tenait à promettre cela à la prochaine campagne électorale, mais force a été de constater que les syndicats ne voyaient aucune option qui pouvait les satisfaire. [...] Ils ne pensent pas que ce soit possible de faire cela sans pertes d'emplois dans la fonction publique fédérale. Et pour eux, le transfert d'emplois fédéraux vers le provincial n'est pas envisageable parce que les conditions de travail à Revenu Québec sont plus basses. »

Il n'y a donc plus que le Parti conservateur et le Bloc québécois qui appuient à

Ottawa cette idée qui a fait l'objet à Québec d'une motion unanime à l'Assemblée nationale. Le premier ministre François Legault a admis que c'est « certain » qu'il y aurait des pertes d'emplois découlant de l'instauration de la déclaration de revenus unique. Andrew Scheer, lui, a soutenu cette semaine que ces pertes n'étaient pas inévitables: les travailleurs pourraient être affectés à d'autres tâches au sein de l'ARC, notamment à la lutte contre l'évasion fiscale (une thèse que le NPD avait lui aussi défendue au départ).

Le président du syndicat des employés de l'impôt, Marc Brière, démolit cet optimisme. « Pour faire de la lutte contre l'évasion fiscale, il faut dix, quinze ans d'ancienneté. Dire que quelqu'un qui fait 50 000 \$ à Jonquière [à traiter des déclarations] va faire de la traque à l'évasion fiscale sans diplôme universitaire, sans expérience, c'est complètement ridicule. C'est impossible. »

L'Agence du revenu du Canada emploie environ 5300 personnes au Québec, dont 1600 à Shawinigan et 1000 à Jonquière, deux villes où le taux de chômage est historiquement élevé.

Les libéraux de Justin Trudeau, dont le député de Shawinigan, François-Philippe Champagne, évoquent ces nombreux emplois pour justifier leur opposition à la déclaration de revenus unique. La députée caquiste qui représente notamment Shawinigan, Marie-Louise Tardif, dit ne pas craindre pour sa ré-

gion, puisque les travailleurs de l'ARC n'y traitent plus de déclarations. Ils sont plutôt affectés à la vérification et au recouvrement dans des dossiers en provenance de partout au Canada. Le syndicaliste Marc Brière pense qu'elle a tort.

Les fonctions de vérification et de recouvrement des dossiers québécois seront elles aussi transférées à Revenu Québec, plaide-t-il. Il ne restera que les dossiers hors Québec. « Mais si tout part et qu'il ne reste qu'une poignée de monde à Shawinigan, pensez-vous vraiment que le fédéral va laisser les jobs là ? [...] Il pourrait y avoir un peu de ressentiment dans le reste du pays. » En coulisses à Ottawa, on fait effectivement valoir qu'il ne resterait pas de masse critique justifiant le maintien des fonctions restantes au Québec.

À Jonquière, la députée fédérale néodémocrate Karine Trudel n'est plus en faveur de la déclaration de revenus unique, tandis que son vis-à-vis provincial, le péquiste Sylvain Gaudreault, l'appuie à condition qu'il n'y ait pas de pertes d'emplois. « L'objectif n'est pas de faire perdre des emplois. L'objectif est de simplifier la vie des citoyens. » M. Brière se moque par ailleurs de la prétention de François Legault que la déclaration unique fera économiser 500 millions de dollars. « C'est le gouvernement fédéral qui va faire l'économie, pas le gouvernement provincial ! »

Avec Marco Bélair-Cirino

Le Québec, ce grand mal-aimé du Canada

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

L'animosité entre le Québec et le reste du pays n'est pas qu'affaire de premiers ministres provinciaux se chamaillant au sujet d'oléoducs. Les Québécois et les citoyens des autres provinces canadiennes se regardent aussi en chiens de faïence, révèle un nouveau sondage.

Le Québec est non seulement la province considérée comme la plus gourmande de la fédération, c'est aussi celle que le reste du Canada estime la moins aimante envers ses partenaires.

Ainsi, lorsque la firme Angus Reid a demandé à 4024 répondants en ligne quelles provinces retireraient des bénéfices supérieurs à leurs contributions au Canada, le Québec a été montré du doigt à travers le pays : 83 % des Albertains pensent que le Québec empoche plus que ce qu'il apporte, 73 % des Saskatchewanais pensent de même, tout comme 62 % des Manitobains, 60 % des Britannno-Colombiens et 59 % des Ontariens et des résidents des Maritimes.

À titre de comparaison, l'Ontario arrive au second rang des provinces mal-

aimées à ce chapitre, mais ce ne sont qu'entre 37 % et 44 % des habitants de l'Ouest qui pensent que le fief de Doug Ford exploite ses partenaires de la fédération. Seulement 28 % des gens des Maritimes pensent de même et 11 % des Québécois.

En mal d'amour

Les répondants au sondage ont aussi dû indiquer, pour chaque province, s'ils croyaient qu'elle était proche de la leur ou amicale envers elle. Le constat est clair : aucune province canadienne ne pense que le Québec l'aime. En Ontario, seulement 12 % des répondants pensent que le Québec a de la sympathie pour eux. Dans les provinces atlantiques, ils sont 7 % à penser de même. Le pourcentage descend à 6 % en Colombie-Britannique, à 3 % au Manitoba, à 2 % en Saskatchewan et à 1 % en Alberta. Aucune autre province ne se voit accorder d'aussi mauvais sentiments.

Le sondage confirme donc une fois de plus que l'amour n'est pas toujours réciproque : les Québécois ont été, eux, 44 % à répondre que l'Ontario leur était sympathique et 42 % à dire la même chose du Nouveau-Brunswick, nos deux voisins limitrophes.

À la question plus directe encore « Y a-t-il des provinces qui sont moins proches de la vôtre ou qui y sont hostiles », 81 % des Albertains ont désigné le Québec, 74 % des Saskatchewanais, 57 % des Manitobains et 56 % des Ontariens. Encore une fois, le Québec obtient les pires résultats à cette question.

Le sondage a été mené en ligne entre le 21 décembre et le 3 janvier dernier auprès de 4024 répondants. Un sondage probabiliste de taille comparable aurait une marge d'erreur de plus ou moins 2,5 %, 19 fois sur 20.

Le PQ veut « en savoir plus »

Le chef parlementaire du Parti québécois, Pascal Bérubé, désire « en savoir plus » sur les raisons pour lesquelles le Québec est « moins populaire ». « Si c'est parce que le Québec fait part de ses revendications et de sa spécificité, ça ne va pas changer », a-t-il averti en marge d'une rencontre de son équipe jeudi. Puis, l'élus gaspésien a fait la promotion du projet d'indépendance du Québec non seulement auprès des Québécois, mais aussi auprès des Canadiens. « C'est même positif pour le Canada, qui se construit selon ses propres intérêts », a-t-il plaidé. Même s'ils ne partagent pas le « même destin » que les autres Canadiens, les Québécois souhaitent nouer une relation de bon voisinage avec le reste du pays, a poursuivi M. Bérubé. « Comme voisin, on a intérêt à avoir de bonnes relations, mais nous, la relation qu'on souhaite, c'en est une de partenariats et de collaboration. »

Avec Marco Bélair-Cirino

Accepter un nouveau tarif ou perdre sa place en garderie

GARDERIE

SUITE DE LA PAGE A 1

a reçu un relevé 30 pour l'année fiscale 2015 ayant pour effet de lui imputer la contribution additionnelle », explique la requête.

Avertie que ses enfants seraient évincées de leur garderie si elle n'acceptait pas un nouvel accord, la mère raconte avoir été contrainte de signer un contrat tenant compte des nouveaux tarifs.

La Montréalaise a donc décidé de se tourner vers les tribunaux pour obtenir le remboursement de ces contributions additionnelles. Elle souhaite agir à titre de représentante de l'action en justice au nom de tous les parents québécois qui se sont retrouvés dans la même situation qu'elle.

Si la demande est autorisée, un juge devra établir si le ministère de la Famille avait la légitimité d'assujettir à la nouvelle loi les parents ayant déjà un contrat en cours avec leur établissement de garde. Elle vise les parents qui avaient un enfant inscrit dans un centre de la petite enfance (CPE) ou une garderie subventionnée préalablement à l'entrée en vigueur des modifications apportées à la loi et qui étaient liés par un contrat couvrant la période de l'été 2014 à l'automne 2015. Elle vise également les parents qui avaient un contrat de longue durée couvrant plus d'une année scolaire allant après septembre



2015. M^{me} Allard souhaite également représenter les parents qui, malgré un contrat en vigueur, ont accepté de signer une nouvelle entente de crainte de voir leur enfant perdre sa place en garderie.

« Est-ce que les modifications apportées à la loi en 2015 [...] avaient un

effet rétroactif sur les contrats en vigueur ? » « Est-ce que les membres des groupes visés [par l'action] bénéficiaient des droits acquis prévus à leur contrat ? », « Est-ce que les contrats des membres [de l'action] furent signés en bonne et due forme et sont valides ou le consentement des

Les libéraux avaient annoncé la fin du tarif unique de 7,30 \$ par jour dès avril 2015.

OLIVIER ZUIDA
LE DEVOIR

membres fut-il vicié par la crainte ? » et « Est-ce que le gouvernement est partie contractante aux ententes de service de garde subventionnées signées entre les parents et les établissements ? » sont les quatre questions que souhaite soumettre M^{me} Allard au tribunal.

Le ministère de la Famille a indiqué qu'il ne commentera pas le dossier, puisqu'il n'en avait pas encore pris connaissance. Par ailleurs, le cabinet du ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, a réitéré son engagement à mettre fin à la modulation des tarifs de garde selon le revenu.

« La Coalition avenir Québec s'est engagée à un retour au tarif unique et cela se fera au cours du mandat », a indiqué Isabelle Lewis, directrice des communications au cabinet du ministre Lacombe. Le tarif unique sera de 8,05 \$ et serait indexé annuellement.

L'association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE) a refusé jeudi de commenter l'action devant les tribunaux.

La directrice générale, Geneviève Bélisle, a tout de même rappelé les positions récentes de l'association, qui avait salué l'engagement du nouveau gouvernement caquiste d'annuler la modulation. Rappelons que l'AQCPPE avait fortement dénoncé la hausse des frais de garde, qu'elle appelait « la taxe famille ».

Avec Jessica Nadeau

Les pratiques de l'édition scientifique dénoncées

SAVANTS

SUITE DE LA PAGE A 1

M. Larivière a été nommé éditeur intérimaire (et bénévole) du nouveau magazine. Il est un des meneurs de cette rébellion contre le géant Elsevier, plus important éditeur scientifique de la planète, qui a fait des profits de 1,2 milliard \$US en 2017 — en hausse de 36 %.

« Ça fait des années qu'on dénonce les pratiques de l'industrie de l'édition scientifique. Il faut être cohérents et reprendre le contrôle de nos publications », explique le professeur, qui est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante.

Contre une « arnaque »

Vincent Larivière n'hésite pas à parler d'une « arnaque » lorsqu'il décrit les pratiques commerciales des cinq plus grands éditeurs scientifiques, qui publient plus de la moitié des articles sa-

vants dans le monde. Ces cinq conglomérats — les groupes Elsevier, Springer Nature, John Wiley & Sons, Taylor & Francis et Sage Publications — étouffent littéralement les bibliothèques universitaires en accaparant entre 70 et 80 % des budgets d'acquisition. Le problème est si grave que plusieurs bibliothèques n'ont plus les moyens d'acheter des livres, a rapporté *Le Devoir* en juin dernier.

Le modèle d'affaires de ces géants est simple : ils obtiennent gratuitement leurs articles, qu'ils revendent à gros prix aux bibliothèques universitaires. Les chercheurs ne sont pas payés pour leur travail. Les textes sont aussi révisés gratuitement par des pairs. Les bibliothèques universitaires n'ont pas le choix de s'abonner aux périodiques savants pour que professeurs et étudiants aient accès à la littérature scientifique.

Plus préoccupant encore, les grands éditeurs font payer des milliers de dollars aux chercheurs qui veulent publier leurs articles en libre accès.

Ce modèle d'affaires est remis en question avec de plus en plus de véhémence dans les universités de partout dans le monde.

Appui du MIT

Le nouveau magazine fondé par les 27 professeurs de bibliométrie, le *Quantitative Science Studies*, sera ainsi publié en collaboration avec l'éditeur du prestigieux Massachusetts Institute of Technology (MIT). Il s'agit d'une association toute « naturelle », indique au *Devoir* Nick Lindsay, directeur des périodiques et des données ouvertes chez MIT Press.

« Nous sommes déterminés à trouver des façons de publier davantage de livres et de journaux sur le modèle du libre accès », précise-t-il. MIT Press a publié à ce jour une centaine de livres et huit périodiques en données ouvertes, donc accessibles gratuitement.

La fondation de la Bibliothèque nationale de science et technologie d'Allemagne s'est aussi engagée à verser 180 000 euros (272 772 \$CAN) sur trois ans au nouveau magazine.

Les membres du comité éditorial du *Journal of Informetrics* ont négocié en vain durant plus d'un an et demi avec Elsevier dans l'espoir de changer le modèle d'affaires du magazine, explique Vincent Larivière. Ils tenaient notamment à baisser les frais de 1800 \$US exigés des chercheurs qui

Le modèle d'affaires de ces géants est simple : ils obtiennent gratuitement leurs articles, qu'ils revendent à gros prix aux bibliothèques universitaires

veulent publier en libre accès (le nouveau *Quantitative Science Studies* facturera entre 600 \$ et 800 \$ aux auteurs).

Ils voulaient aussi que les références citées dans le texte soient offertes gratuitement, ce qu'Elsevier a refusé — et que la nouvelle publication offrira.

Le comité éditorial voulait d'abord et avant tout que la société savante de la discipline — l'International Society for Scientometrics and Informetrics (ISSI) — devienne propriétaire du magazine, ce qui n'était « pas négociable », a indiqué Elsevier dans une longue déclaration publiée le 15 janvier.

« Il arrive parfois que les comités éditoriaux et les éditeurs aient des opinions divergentes au sujet de l'avenir et de la direction d'un journal. Dans certains cas, une entente ne peut être conclue. Le comité éditorial peut décider d'offrir ses services ailleurs, surtout s'il reçoit du soutien financier », a écrit Tom Reller, vice-président aux communications chez Elsevier.

« Toute démission d'un comité éditorial est malheureuse », ajoute-t-il, mais l'éditeur conserve des relations fructueuses avec les membres des dizaines d'autres publications de l'entreprise.

Il y a trois ans, le comité éditorial du magazine *Lingua*, propriété du groupe Elsevier, avait claqué la porte dans des circonstances similaires.

Lingua a survécu. Son nouveau concurrent aussi.

Mobile

Tablette

Ordinateur

Le Devoir numérique en classe

Profs du Québec, abonnez **gratuitement** vos étudiants de 4^e et 5^e secondaire et de niveau collégial au *Devoir* numérique pour une durée de 15 semaines*.

- Accès illimité à l'application *Le Devoir* Mobile
- Accès à 100 % du contenu du site Web
- Formule virtuelle et version PDF
- Édition tablette chaque jour
- 25 articles gratuits par mois dans les archives

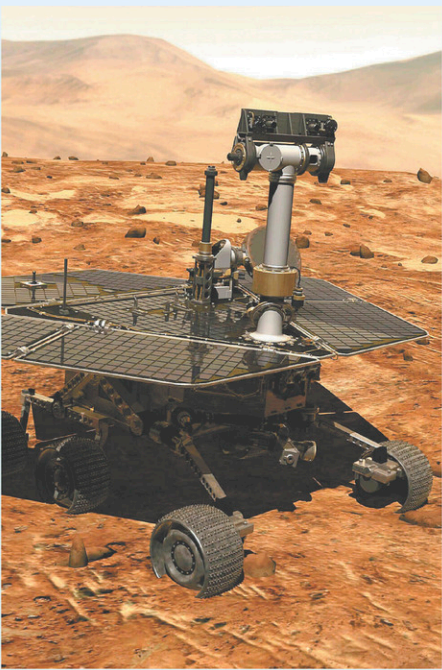
Inscrivez-vous dès maintenant au ledevoir.com/classe

* Les inscriptions se terminent le 15 février 2019.

Projet Énergie Saguenay: Québec n'évaluera pas l'impact environnemental du gaz naturel transporté

L'usine de liquéfaction traitera essentiellement du gaz exploité par

EN BREF



Le robot mobile Opportunity
NASA ASSOCIATED PRESS

Le robot mobile de la NASA sur Mars est toujours muet, pour son 15^e anniversaire

CAP CANAVERAL — Le robot mobile *Opportunity* de la NASA souligne bien silencieusement le 15^e anniversaire de son arrivée sur Mars. L’engin spatial n’a pas donné de nouvelles depuis une gigantesque tempête en juin dernier. Il y avait tellement de poussière dans l’atmosphère martienne que la lumière du Soleil ne pouvait plus atteindre les panneaux solaires d’*Opportunity*. Les contrôleurs de vol de la NASA continuent d’envoyer des commandes au robot mobile dans l’espoir de recevoir une réponse. Mais le chef de projet John Callas a admis que plus la panne s’éternise, plus un contact devient improbable. Le vaisseau *Opportunity* s’était posé sur Mars le 24 janvier 2004. Associated Press

Des passagers ont été incommodés dans un avion à l’aéroport de Québec

QUÉBEC — Des passagers d’un avion qui s’apprêtait à s’envoler pour Fort Lauderdale en Floride ont été incommodés, jeudi matin, à l’aéroport international Jean-Lesage de Québec. Certains des 185 passagers à bord ont ressenti un malaise alors que l’on procédait à une opération de déglacage d’un appareil d’Air Transat. Vers 10 h 45, les autorités de l’aéroport ont été informées de l’évacuation de l’appareil. Ceux qui ont été incommodés ont été évalués par les services d’urgence. Les premiers répondants ont fait état de cas d’irritation des yeux, d’étourdissements ou de légers vomissements. La compagnie d’aviation a entamé une enquête pour déterminer l’origine du problème. On pense qu’il pourrait y avoir eu un problème de ventilation durant la période de dégivrage. La Presse canadienne

Un homme d’affaires lié à la mafia abattu à Montréal

Un homme d’affaires connu pour ses liens avec la mafia italienne à Montréal a été tué par balle vers 11 h 15, jeudi, dans le secteur Notre-Dame-de-Grâce à Montréal. Bien que les policiers refusent de confirmer son identité, La Presse canadienne a obtenu confirmation de source sûre qu’il s’agit de Tony Magi. Les policiers y ont découvert son corps inanimé à l’entrée d’un garage de la rue Saint-Jacques, près de l’intersection de l’avenue Beaconsfield. Il aurait été atteint d’au moins un projectile d’arme à feu au haut du corps. Des témoins sur place ont toutefois rapporté avoir entendu plusieurs coups de feu. L’homme a été transporté à l’hôpital dans un état initialement jugé critique et il a finalement succombé à ses blessures un peu plus tard. Aucun suspect n’a été arrêté. La Presse canadienne

III AFFAIRE HUAWEI

McCallum affirme s’être « mal exprimé »

LA PRESSE CANADIENNE À OTTAWA

L’ambassadeur du Canada en Chine, John McCallum, affirme qu’il s’est « mal exprimé » lorsqu’il a laissé entendre que la directrice financière de Huawei Meng Wanzhou avait une « défense robuste » pour éviter son extradition aux États-Unis. Dans une déclaration transmise en fin de journée jeudi, M. McCallum a souligné que le Canada a entrepris des procédures judiciaires « justes, impartiales et transparentes » envers M^{me} Meng, et que ces procédures permettent aux particuliers de soumettre une défense robuste devant les tribunaux. « Je suis désolé que mes propos ayant trait aux procédures judiciaires concernant M^{me} Meng aient semé la confusion. Je me suis mal exprimé. Ils ne reflètent pas fidèlement ma position sur la

question. Comme le gouvernement l’a toujours dit clairement, il n’y a eu aucune intervention politique dans ce dossier », peut-on lire dans la déclaration. « En tant qu’ambassadeur du Canada en Chine, je n’ai aucun rôle à jouer dans l’évaluation des arguments ni à me prononcer sur le processus d’extradition. La priorité du gouvernement du Canada, ainsi que la mienne, est d’obtenir la libération des deux Canadiens détenus arbitrairement en Chine et de veiller à la protection des droits de tous nos citoyens. Toutes les mesures prises par notre gouvernement sont axées sur leur sécurité. Cela restera notre priorité absolue jusqu’à ce qu’ils puissent rentrer chez eux », a ajouté M. McCallum. Les commentaires candides de John McCallum au sujet de l’affaire Meng Wanzhou avaient fait écarquiller bien des yeux et suscité de nombreuses réactions, quand certains y avaient vu un strata-

gème politique pour dénouer la sérieuse crise diplomatique entre Ottawa et Pékin. Au cours d’une conférence de presse avec des médias sinophones dans la région de Toronto, M. McCallum avait déclaré qu’à son avis, M^{me} Meng a de bons arguments juridiques qui pourraient lui permettre d’éviter l’extradition vers les États-Unis. Le chef du Parti conservateur du Canada, Andrew Scheer, a sauté sur l’occasion pour réclamer le congédiement de l’ambassadeur en Chine pour ces déclarations. Il a dénoncé le fait que ces commentaires puissent remettre en doute la séparation des pouvoirs politiques et juridiques. Le premier ministre Justin Trudeau a rejeté les appels au congédiement de John McCallum. Il a estimé qu’un tel geste n’aiderait pas à accélérer la libération des deux citoyens détenus par les autorités chinoises.

III MONTRÉAL

La suspension du projet Royalmount recommandée

JEANNE CORRIVEAU LE DEVOIR

La commission chargée d’étudier le projet de mégacentre commercial Royalmount recommande la suspension du projet afin de revoir sa planification et d’en faire un « quartier complet à échelle humaine ». Elle suggère même à la Ville et à l’agglomération d’envisager des recours légaux si aucune entente n’est conclue avec le promoteur pour redéfinir le projet. La Commission sur le développement économique et urbain et l’habitation, que préside le conseiller Richard Ryan, estime que compte tenu de l’envergure du projet, des impacts négatifs qu’il aura sur la circulation routière et de l’absence d’études d’impact sur l’environnement, le projet doit être mis en veilleuse. Ce temps d’arrêt permettra au promoteur Carbonleo et aux autorités de procéder à une « planification intégrée » pour faire un projet qui réponde aux « besoins de la population montréalaise ».

Moins de stationnement

La Commission recommande également que Montréal demande au gouvernement du Québec des modifications législatives « afin de prévoir l’ajout d’un outil urbanistique visant à assurer la cohésion de tout développement d’envergure régionale ». Ce projet de 2 milliards, qui aura des impacts majeurs dans toute la région, a déjà obtenu l’aval de la municipalité de Mont-Royal, mais celle-ci ne représente que 1 % de la population de l’agglomération, rappelle la Commission. Selon les plans présentés, le mégacentre commercial qui doit voir le jour à la jonction des autoroutes 15 et 40 comportera quelque 160 boutiques, jusqu’à 75 restaurants, des cinémas, un parc aquatique et 8 000 places de stationnement. Le promoteur a récemment indiqué son intention d’y ajouter un volet résidentiel, ce qui nécessitera une modification du schéma d’aménagement et de développement de l’agglomération. La Commission demande que le promoteur réduise « de manière substantielle » le nombre de cases de stationnement « en cohérence avec les objectifs de réduction de la part modale des véhicules automobiles sur le territoire montréalais ». Elle réclame également des solutions durables en matière de mobilité et de transport, compte tenu de l’impact appréhendé du projet sur la congestion routière dans le secteur.

Comme des investissements importants seront requis pour développer le transport actif et collectif dans le secteur Namur/De la Savane, la Commission suggère qu’une « partie équitable » des revenus de taxation de Mont-Royal et de l’agglomération soit consacrée à cette fin. Avec l’ajout d’une composante résidentielle, le promoteur doit viser la création d’un « réel quartier complet à échelle humaine » en y incluant des services de proximité, des parcs, des équipements de loisirs et communautaires, signale la Commission. Il doit aussi prévoir des terrains « appropriés » pour la construction d’écoles sur le site. Le volet résidentiel devrait aussi inclure du logement social, abordable et familial, avance la Commission.

L’autonomie des villes

Les élus membres de la Commission ont approuvé à la majorité les quinze recommandations jeudi. Le maire de Montréal-Est, Robert Coutu, et son homologue de Dollard-des-Ormeaux, Alex Bottausci, ont voté contre. « Les recommandations [...] ont pour effet d’empiéter sur les compétences locales exclusives aux villes liées de l’agglomération », a indiqué Robert Coutu en rappelant que le projet respectait le schéma d’aménagement adopté par l’agglomération en 2015. L’élu estime que la Commission va trop loin en évoquant le recours aux tribunaux pour forcer la main au promoteur. Présent à l’hôtel de ville, le vice-président directeur de Carbonleo, Claude Marcotte, n’a pas semblé ébranlé par les recommandations de la Commission qui prônent d’importants changements au projet. « On comprend qu’il y a certains éléments qui devront être revus, a-t-il dit. On va continuer à travailler avec les organismes, les municipalités et les fonctionnaires de façon à bonifier le projet comme on le fait depuis trois, quatre ans. »

Échéanciers à respecter

La menace d’une suspension du projet n’a pas paru l’inquiéter : « Les échéances sont serrées, a-t-il reconnu. Mais on a trois ans avant l’ouverture, donc, on a amplement le temps de prendre en considération les recommandations constructives et faire les modifications s’il y a lieu. » De son côté, la mairesse Valérie Plante commentera le dossier vendredi matin.

Avec l’ajout d’une composante résidentielle, le promoteur doit viser la création d’un « réel quartier complet à échelle humaine » en y incluant des services de proximité, des parcs, des équipements de loisirs et communautaires, signale la Commission sur le développement économique et urbain et l’habitation

III QUÉBEC

Laïcité : le PQ appelle à la transpartisanerie

MARCO BÉLAIR-CIRINO À SAINTE-AGATHE-DES-MONTS LE DEVOIR

Le chef parlementaire du Parti québécois, Pascal Bérubé, invite la classe politique québécoise à adopter une « position rassembleuse » sur la laïcité de l’État. « On serait encore plus forts s’il y avait un consensus de toute l’Assemblée nationale », a-t-il déclaré au terme d’un caucus de deux jours des élus péquistes dans Les Pays-d’en-Haut jeudi. M. Bérubé a invité le chef du gouvernement François Legault à prendre l’initiative de discussions transpartisanes sur le sujet. « Si le premier ministre a envie de convoquer l’ensemble des chefs parlementaires en début de session pour en discuter, ça me fera plaisir de me rendre disponible », a-t-il affirmé, à moins de deux semaines de la reprise des travaux parlementaires. Les programmes du Parti québécois et de la Coalition avenir Québec — qui prévoient tous deux de frapper d’une interdiction d’afficher leurs convictions religieuses les employés de l’État en « position d’autorité » — les policiers, procureurs, juges, gardiens de prison, ainsi que les éducateurs en garderie et les enseignants — sont « très près », a répété M. Bérubé jeudi. Pour parvenir à une « position rassembleuse », le Parti libéral du Québec et Québec solidaire devront nécessairement faire des « avancées », a-t-il précisé. « L’essentiel, c’est que les per-



Pascal Bérubé
JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

sonnes en autorité ne portent pas de signes religieux », a-t-il dit, exprimant une nouvelle fois sa « volonté de régler » le débat sur la laïcité de l’État une fois pour toutes.

Les ruraux « en colère »

Entouré de ses principaux officiers, Martin Ouellet et Harold Lebel, le chef intérimaire a pointé les quatre fronts sur lesquels se battont les 10 élus du PQ : la souveraineté, la langue et les intérêts du Québec ; la crise climatique ; le développement régional ; et la justice sociale. Pascal Bérubé s’inquiète de la « colère » grandissante dans les régions du Québec, dont 9 des 10 députés sont issus. L’état d’esprit des ruraux québécois est toutefois « très différent » de celui des gilets jaunes français, a précisé le chef péquiste. Pour apaiser cette « colère », le gouvernement caquiste doit, « par équité », consentir aux régions des « éléments de développement essentiels », à commencer par un accès à des infrastructures de transport adaptées, au réseau Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire et à des services de proximité. « Il y a eu un démantèlement de nos outils de développement dans les régions », a déploré le député de Rimouski, Harold Lebel.

Demande d’indulgence

Près de quatre mois après une défaite électorale qui a « fait mal, très mal », l’élu péquiste Lorraine Richard a sollicité l’indulgence des médias. « Soyez un petit peu indulgents envers le PQ, autant que vous l’êtes avec la Coalition avenir Québec depuis qu’ils sont arrivés au pouvoir », a-t-elle lancé. Le PQ, « grand parti » fondé par René Lévesque, attire l’attention médiatique « parce qu’on a toujours été dans une mouvance de chicane ». Or cette époque est révolue, a-t-elle statué.

Un test pour le « nationaliste » Legault

L’approche « nationaliste » de François Legault en matière de relations Québec-Canada subira le « test de réalité en 2019 », a soutenu M. Bérubé, pointant la demande de l’Assemblée nationale de confier à Revenu Québec le traitement d’une déclaration de revenus unique. En cas d’échec, « on va tirer des conclusions collectives, [à savoir] que la seule façon d’opérer pleinement notre vie collective, c’est d’avoir l’ensemble de nos moyens à notre disposition », a déclaré M. Bérubé.

III ÉTATS-UNIS

Le Sénat incapable de dénouer l'impasse budgétaire

ELODIE CUZIN
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le plan de Donald Trump pour sortir du *shutdown* (paralysie partielle des administrations fédérales) le plus long de l'histoire américaine n'a pas passé jeudi l'obstacle du Sénat américain, les démocrates restant fermement opposés à l'adoption d'un budget pour construire un mur à la frontière avec le Mexique.

Au 34^e jour de l'impasse budgétaire, aucune solution n'apparaît encore pour sortir de la paralysie qui frappe un quart des administrations fédérales américaines, 800 000 fonctionnaires et de nombreux sous-traitants.

Républicains et démocrates restaient fermement campés sur leurs positions. « Nous ne céderons pas ! », a encore tweeté Donald Trump à propos du mur avant le vote. Les républicains sont majoritaires au Sénat, mais avec

53 voix sur 100, ils avaient besoin de votes démocrates pour atteindre le palier des 60 voix nécessaires au passage de la proposition de Donald Trump. Peine perdue.

Le texte républicain, basé sur la proposition de Donald Trump, aurait permis de financer le gouvernement jusqu'en septembre. Surtout, il intégrait l'enveloppe de 5,7 milliards de dollars pour le mur, ainsi qu'une concession accordée samedi par M. Trump : un sursis de trois ans pour un million d'immigrants directement menacés d'expulsion.

Un vote a suivi dans la foulée sur une contre-proposition des démocrates, qui a elle aussi échoué. Elle prévoit de financer partiellement le gouvernement jusqu'au 8 février.

Une fois sortis de l'impasse budgétaire, les démocrates promettaient de revenir à la table des négociations sur la sécurité aux frontières, mais pas question de négocier tant que les « Américains sont pris en otage », disent-ils.



Leur texte ne contenait pas de budget pour le mur, qu'ils jugent « immoral » et inefficace, mais proposait une enveloppe pour renforcer la sécurité aux frontières. Il était semblable à une proposition approuvée par le Sénat républicain en décembre avant que Do-

Républicains et démocrates sont restés campés sur leurs positions.

J. SCOTT APPLEWHITE
ASSOCIATED PRESS

nald Trump n'annonce brusquement qu'il ne la promulguerait pas.

En s'appuyant sur ce point, les démocrates accusent les républicains d'être revenus sur leur décision pour suivre un caprice du président américain.

En face, le sénateur républicain Ted Cruz les a accusés d'avoir par le passé financé des tronçons de mur et de s'y opposer fermement cette fois simplement pour contrarier la promesse de campagne de Donald Trump. « Ce n'est pas parce que vous détestez quelqu'un que vous devez bloquer le gouvernement », a-t-il lancé au Sénat.

Trump plie

Donald Trump a déjà perdu un premier duel symbolique. Le président républicain a été contraint de reporter *sine die* son discours sur l'état de l'Union, prévu mardi prochain au Congrès, à la demande de Nancy Pelosi, qui lui avait retiré son invitation pour des questions de sécurité liées au *shutdown*, selon elle.

Un report illustrant spectaculairement cette paralysie budgétaire inédite. Donald Trump a affirmé mercredi soir qu'il prononcerait bien son discours sur l'état de l'Union, lors duquel les présidents américains exposent chaque année leur programme et leur vision de l'avenir du pays, mais après la fin du *shutdown*, dans un « futur proche ».

En attendant, les effets sont déjà bien réels pour les employés fédéraux au chômage forcé ou poussés à travailler sans solde, lorsque leurs emplois sont jugés essentiels.

III RDC

Félix Tshisekedi intronisé président

Il devra partager le pouvoir avec le camp de Joseph Kabila, qui a conservé la majorité à l'Assemblée nationale

BIENVENU-MARIE BAKUMANYA
À KINSHASA
AGENCE FRANCE-PRESSE

C'est fait : l'opposant Félix Tshisekedi est officiellement devenu jeudi le cinquième président de la République démocratique du Congo, sous les yeux de son prédécesseur Joseph Kabila, mais en l'absence de l'autre opposant, Martin Fayulu, qui conteste sa victoire.

M. Tshisekedi, 55 ans, a reçu les symboles du pouvoir des mains du président sortant, Joseph Kabila, 47 ans, lors d'une cérémonie au Palais de la nation, siège de la présidence. C'est la première transmission pacifique du pouvoir depuis l'indépendance, en 1960.

Submergé par la chaleur, le poids de l'émotion et aussi d'un gilet pare-balles quasiment visible à l'œil nu, M. Tshisekedi a fait un malaise de plus de dix minutes lors de son discours d'investiture.

Assumant un moment de faiblesse, il s'en est excusé « auprès du président de la République » Joseph Kabila « et de nos distingués invités ».

Un seul autre président de la République, le Kényan Uhuru Kenyatta, avait fait le déplacement.

D'autres pays africains avaient dépêché des représentants de rang inférieur : Tanzanie, Gabon, Namibie, Maroc, Burundi, Angola, Congo-Brazzaville, Égypte... Les États-Unis et les pays européens étaient représentés par leurs ambassadeurs.

Le protocole a été largement débordé par les partisans de M. Tshisekedi, les « combattants » de son parti Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) qui se sont invités dans l'enceinte du Palais de la nation.

« Félix, n'oublie pas, papa avait dit : le peuple d'abord », a scandé la foule en référence au père du nouveau président, l'opposant Étienne Tshisekedi, décédé à Bruxelles le 1^{er} février.

Lors de son discours, Félix Tshisekedi a promis d'œuvrer en faveur de la libération des prisonniers politiques. « Le ministre de la Justice sera chargé de recenser tous les prisonniers politiques, d'opinion ou assim-



lés sur l'ensemble du territoire national en vue de leur prochaine libération », a annoncé M. Tshisekedi.

Partage de pouvoirs

Proclamé élu par la Cour constitutionnelle samedi, le nouveau président devra partager le pouvoir avec le camp du sortant, qui a gardé la majorité à l'Assemblée nationale.

C'est parmi cette majorité que M. Tshisekedi devra chercher son premier ministre à partir de lundi, date prévue de la rentrée parlementaire. Les noms du directeur de cabinet du président Kabila, Néhémie Mwilanya Wilondja, et du grand pa-

tron congolais Albert Yuma circulent dans la presse congolaise, entre autres spéculations.

La coalition Cap pour le changement (CACH) du président Tshisekedi et la coalition pro-Kabila, Front commun pour le Congo (FCC), ont signé un « accord de coalition politique », d'après un document parvenu à l'AFP.

L'accord prévoit que les ministères régaliens (Affaires étrangères, Défense, Intérieur) doivent « comme cela est de doctrine certaine, revenir à la famille politique du président élu ».

Dans un message d'au revoir mercredi soir, le président Kabila avait encouragé les « leaders politiques » à pri-

Des partisans de Félix Tshisekedi tiennent un portrait du nouveau président de la République démocratique du Congo lors de son discours d'intronisation, jeudi, à Kinshasa.

JOHN WESSLES
AGENCE FRANCE-PRESSE

vilégier une « coalition » plutôt que la « cohabitation ».

Au moins un officiel congolais a boycotté la prestation de serment : l'autre candidat de l'opposition, Martin Fayulu, qui s'estime victime d'un accord entre MM. Kabila et Tshisekedi, et qui revendique la victoire dans les urnes avec 60 % des voix. Son recours a été rejeté par la Cour constitutionnelle.

Des proches de M. Fayulu ont déjà rejeté toute participation à un gouvernement d'unité nationale. « L'État de droit ne signifie pas arrangement, combine et combinaison pour gérer le pouvoir. Ce qui est mal conçu, ce qui est mal préparé va continuer négativement », a déclaré l'une de ses alliées, Ève Bazaiba.

L'Union africaine et l'Union européenne, dans un communiqué commun, avaient « pris note » mardi de l'élection de M. Tshisekedi, se déclarant prêtes à travailler avec lui. D'autres pays africains (Kenya, Tanzanie, Afrique du Sud...) ont salué plus chaleureusement l'élection de M. Tshisekedi.

C'est la première « passation de pouvoir civilisée » dans l'histoire de ce pays riche en minerais, comme le rappelle depuis le matin la chaîne d'État RTNC. Une histoire marquée par deux renversements du pouvoir par la force (1965 et 1997), deux assassinats de dirigeants, Patrice Lumumba en 1961 et Laurent-Désiré Kabila en 2001, et deux guerres qui ont ravagé l'est du pays entre 1996 et 2003.

Façonnées par Kabila, l'armée et les forces de sécurité vont devoir faire preuve de fidélité républicaine envers le nouveau président.

Le nouveau gouvernement va prendre la direction d'un pays riche en minerais, mais dont les deux tiers des 80 millions d'habitants survivent avec moins de deux dollars par jour.

La nouvelle équipe va subir de plein fouet la chute des cours du cobalt, qui ont dégringolé en quelques mois de 100 000 à 35 000 dollars la tonne.

Cette baisse brutale devrait être un coup dur pour l'État, qui misait beaucoup sur une réforme du Code minier relevant la taxation des producteurs de cobalt. La RDC en est le premier exportateur mondial.

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : **2019-01-23**

649	03 19 20 26 31 38	06 compl.
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$	17808432-01	

Prochain gros lot (approx.) : **24 000 000 \$**

Québec 49	12 14 19 26 40 44	43 compl.
Extra	8137328	

Lotto MAX Ce soir, **17 MILLIONS \$** (approximatif)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

EN BREF

L'ex-chef du gouvernement écossais poursuivi pour tentatives de viol

ÉDIMBOURG — L'ex-chef du gouvernement écossais Alex Salmond, ancien ténor de la cause indépendantiste, a été inculpé pour deux tentatives de viol et neuf agressions sexuelles, a annoncé jeudi le parquet écossais. M. Salmond a clamé son innocence et promis de se battre « jusqu'au bout devant les tribunaux ». Il est également poursuivi pour attentat à la pudeur et trouble à l'ordre public, a précisé le parquet dans un communiqué. Certains des faits reprochés à l'ancien leader nationaliste auraient eu lieu en 2013, durant son mandat de chef de gouvernement (2007-2014). Selon les médias écossais, deux femmes de son équipe ont dénoncé des faits d'agressions sexuelles, qui auraient notamment eu lieu dans la résidence officielle des premiers ministres. Agence France-Presse

L'ex-avocat de Trump convoqué devant une commission du Sénat

WASHINGTON — L'ex-avocat personnel de Donald Trump, Michael Cohen, a été convoqué jeudi pour témoigner devant la Commission du renseignement du Sénat. « Nous avons un nombre énorme de questions sans réponse sur la tour Trump et plusieurs autres choses », a dit le sénateur Mark Warner, l'un des démocrates de la Commission du renseignement, pour expliquer cette convocation. Il n'est pas encore clair si l'audition sera publique ou se tiendra à huis clos. Michael Cohen, devenu un témoin potentiellement dangereux pour son ancien client, avait reporté mercredi son audition prévue début février au Congrès, invoquant de façon spectaculaire des « menaces » du président contre sa famille. Agence France-Presse

La Malaisie se choisit un nouveau roi

KUALA LUMPUR — Les familles royales de Malaisie ont désigné jeudi le nouveau souverain du pays après l'abdication-surprise de son prédécesseur, Muhammad V, qui avait créé un choc dans le pays d'Asie du Sud-Est à majorité musulmane. Le nouveau monarque, le sultan Abdullah, âgé de 59 ans, est actuellement président de la Fédération asiatique de hockey et membre du conseil directeur de la FIFA. Il a été élu au cours d'une réunion extraordinaire des familles royales de Malaisie convoquée jeudi. Depuis son indépendance en 1957, la Malaisie est une monarchie constitutionnelle au système inhabituel : son roi change tous les cinq ans, choisi parmi les familles royales des anciens royaumes qui la constituent. Agence France-Presse

L'ex-président d'Ukraine reconnu coupable de trahison

KIEV — L'ex-président d'Ukraine Viktor Ianoukovitch, réfugié en Russie depuis sa destitution en 2014 après un soulèvement populaire pro-occidental, a été condamné jeudi à 13 ans de prison pour « haute trahison » en Ukraine, où son procès s'est déroulé en son absence. L'ancien dirigeant a également été reconnu coupable de « complicité dans la mise en place d'une guerre agressive contre l'Ukraine ». Il lui est notamment reproché d'avoir demandé à Vladimir Poutine d'envoyer des troupes russes en Ukraine après sa fuite en Russie. Les nouvelles autorités pro-occidentales de Kiev ont exigé à plusieurs reprises l'extradition de M. Ianoukovitch, dont le procès s'est déroulé en Ukraine depuis 2017, mais sans succès. Agence France-Presse



Le ministre vénézuélien de la Défense, Vladimir Padrino, a réitéré au président Maduro la « loyauté » de ses troupes, tentant de dissiper toute impression d'effritement au sein du corps militaire. En début de semaine, une tentative de soulèvement d'un petit groupe de militaires à Caracas avait été rapidement réprimée.

LUIS ROBAYO AGENCE FRANCE-PRESSE

III VENEZUELA

Maduro s'accroche au pouvoir

Le président socialiste rompt les liens avec Washington, mais obtient le soutien de l'armée

GUILLAUME LEPAGE
LE DEVOIR

Déjà plus que vacillantes, les relations diplomatiques entre les États-Unis et le Venezuela ont finalement été rompues par le président Nicolás Maduro jeudi, au lendemain de l'appui américain — et canadien — à son successeur autoproclamé Juan Guaidó.

Le président vénézuélien s'accrochait au pouvoir jeudi, fort du soutien renouvelé de l'armée au lendemain d'une sortie publique du chef du parlement qui aura mis le feu aux poudres en se désignant président du pays par intérim.

Pourtant, la crise politique continuait de secouer cet État pétrolier d'Amérique du Sud, jeudi, se transportant même sur la scène internationale alors que plusieurs dirigeants étrangers ont choisi leur camp entre le leader à la tête de l'État depuis 2013 et son nouveau vis-à-vis autoproclamé, Juan Guaidó.

Ce jeune politicien de 35 ans, à la tête de la seule institution vénézuélienne contrôlée par l'opposition, a multiplié les appuis européens — qui ont emboîté le pas au Canada et aux États-Unis — au lendemain de son autoproclamation. La Russie et la Chine se sont de leur côté rangées derrière le régime de Nicolás Maduro, à l'instar de Cuba et du Salvador.

Dans une allocution devant la Cour suprême (composée de fidèles du régime), le président socialiste a annoncé la fermeture de l'ambassade vénézuélienne à Washington, accusant les États-Unis de tirer les ficelles de cette « tentative de coup d'État ». La veille, il avait donné 72 heures aux diplomates américains pour plier bagage et quitter son pays.

Il faut dire que Donald Trump a rapidement offert sur Twitter son appui à M. Guaidó, mercredi. Ce dernier venait de déclarer devant une foule de partisans en liesse qu'il remplacerait désormais Maduro à la tête du pays en vue d'installer un « gouvernement de transition » et d'organiser des « élections libres ». Il s'est ensuite éclipsé dans un lieu secret, craignant une arrestation prochaine.

Loin de vouloir obtempérer, Washington a réclaté jeudi une réunion d'urgence du Conseil de sécurité, malgré l'opposition déclarée de la Russie à une réunion sur un sujet « interne » au Venezuela.

Par ailleurs, à la demande du chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo, les pays membres de l'Organisation des États américains (OEA) se sont réunis à Washington afin de reconnaître Juan Guaidó comme « président par intérim du Venezuela ». Mais moins de la moitié des États membres de cette institution se sont ralliés à la proposition.

L'appui de l'armée

Malgré ce brusque regain de tension, le ministre vénézuélien de la Défense, Vladimir Padrino, a réitéré au président Maduro la « loyauté » de ses troupes, jeudi, tentant de dissiper toute impression d'effritement au sein du corps militaire. En début de semaine, une tentative de soulèvement d'un petit groupe de militaires à Caracas avait été rapidement réprimée.

« J'alerte le peuple du Venezuela qu'un coup d'État est perpétré contre les institutions, contre la démocratie, contre notre Constitution, contre le président Nicolás Maduro, notre président légitime », a déclaré le ministre en

L'appui rapide du Canada sous la loupe

Le Canada a promptement reconnu mercredi la légitimité du nouveau président par intérim autoproclamé du Venezuela, Juan Guaidó. Une prise de position certes rapide, mais qui n'étonne pas Jérôme Massie, professeur de science politique à l'UQAM. À ses yeux, la réaction canadienne est en ligne directe avec sa volonté « historique » d'être « un leader dans l'hémisphère des Amériques ». Le Canada devrait d'ailleurs accueillir la prochaine réunion du Groupe de Lima, une association de pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud dont il fait partie, afin de ramener le Venezuela sur la voie de la démocratie, a rapporté jeudi La Presse canadienne.

Selon M. Massie, l'appui du Canada à l'opposant Guaidó se résume à un seul objectif : se ranger derrière les principes de démocratie et de défense des droits de la personne. Il ne faut pas y voir la volonté du gouvernement Trudeau de redorer son bilan diplomatique à quelques mois des élections fédérales, croit-il. Pour rappel, les relations avec la Chine, mais aussi avec l'Arabie saoudite et les États-Unis, se sont refroidies pendant le mandat libéral.

« Autant dans ce cas-ci [avec le Venezuela] que dans la plupart des autres dossiers de politique étrangère, le gouvernement Trudeau est toujours en réaction, déplore néanmoins Jérôme Massie. Je ne vois pas ce "*Canada's back*" (« Le Canada est de retour ») lancé par Justin Trudeau [en début de mandat], il y a très peu d'initiatives à l'étranger proprement canadiennes. »

point de presse, entouré de tout le haut commandement militaire.

« Les mots utilisés aujourd'hui dans le discours du ministre de la Défense sont intéressants, analyse en entrevue au *Devoir* Jean-François Mayer, professeur de science politique à l'Université Concordia. Il a dit entre autres que l'armée voulait à tout prix éviter un

Jeudi, la Russie et la Chine se sont rangées derrière Maduro

conflit armé, une guerre civile entre les Vénézuéliens. »

Traditionnellement, en Amérique latine tout comme au Venezuela, l'armée se définit « comme la protectrice de la population », ajoute M. Mayer, tout en prenant soin de préciser que l'histoire recèle quelques exceptions, tel le coup d'État au Chili orchestré par le général Augusto Pinochet dans les années 1970.

Si un soulèvement populaire de taille se concrétise dans les prochains jours, « voire les prochaines heures », l'armée devra décider si elle poursuit sa répression ou si elle se retire pour laisser le peuple exprimer son ras-le-bol, d'après le spécialiste de la politique latino-américaine. « Il n'est vraiment pas dit que l'armée va choisir de réprimer les manifestants. »

Depuis lundi, des foyers de protestation dans le pays ont fait vingt-six morts, dont sept dans la capitale, selon l'ONG Observatorio Venezolano de Conflictividad Social.

La cour arrière des États-Unis

Nicolás Maduro a également reçu jeudi l'appui de la Chine et de la Russie, deux soutiens de taille au sein de la communauté internationale.

Ces deux pays sont d'importants créanciers du Venezuela, en pleine débâcle économique et soumis à une hyperinflation qui devrait atteindre 10 000 000 % cette année. « Mais il faut savoir que la présence de ces deux pays au Venezuela va au-delà des intérêts économiques », note Jean-François Mayer, qui ne s'étonne pas de la prise de position nette de Moscou et de Pékin.

Il donne en exemple l'envoi par la Chine en septembre dernier d'un navire-hôpital afin de « donner un coup de main à la population locale », frappée par d'importantes pénuries de nourriture et de médicaments.

« Et soyons francs, ça embête nos voisins du Sud que la Chine et la Russie soient actives en Amérique latine, une région que l'on a souvent appelée la cour arrière des États-Unis. »

Avec l'Agence France-Presse

III RELATIONS FRANCE-QUÉBEC

Tout à l'économie

A

ROBERT DUTRISAC



sont deux fois plus importants qu'entre la France et le reste du Canada. On peut constater que la relation politique privilégiée Québec-France, mais aussi « stratégique et structurelle », peut aussi se répercuter un tant soit peu sur le plan économique.

François Legault veut doubler en cinq ans les exportations du Québec vers la France — elles s'élèvent à 1,7 milliard, ce qui est relativement modeste — mais aussi attirer des investissements français. Ce n'est pas la première fois qu'un premier ministre québécois, de passage à Paris, parle d'accroître les échanges commerciaux entre la France et le Québec, déclarations qui furent suivies par des résultats mitigés. Mais il faut constater que les temps sont sans doute mûrs pour un approfondissement de ces relations économiques. Maintenant que l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne se déploie, du moins en partie, et que le nouvel accord avec les États-Unis et le Mexique est signé, le Québec peut devenir la porte d'entrée du marché nord-américain pour les entreprises françaises, comme l'a signalé François Legault. On l'a déjà dit avant, mais ça peut maintenant devenir une réalité.

Mais il y a davantage : la perception du Québec en France a changé. Le Québec est *in*, il est *hot*, pour parler comme là-bas, il a des airs de modernité — de postmodernité, diront certains. Les ploucs colonisés qu'il fallait aider pour qu'ils se libèrent — ce qu'ils ont refusé de faire — forment aujourd'hui une société entreprenante, à l'efficacité et à la souplesse toutes nord-américaines, qui parle la langue du commerce, celle dont l'usage renforce la Francophonie, a déjà affirmé Macron, qui prône le « plurilinguisme ». Bref, le Québec, nord-américain et bilingue, est incroyablement moderne, pense-t-on.

Mais Emmanuel Macron a aussi déjà dit que la langue française était le « ciment le plus ferme » de la relation entre la France et le Québec. Il faut se le rappeler. François Legault a précisé que « l'impulsion économique » qu'il veut donner ne se fera pas au détriment de la place de la culture et de la langue dans la relation. Il faudra qu'il le démontre concrètement.

Il faut déplorer que le premier ministre québécois n'ait pas abordé avec le président — du moins publiquement — les difficultés qu'éprouvent les industries culturelles face à la concurrence des GAFA et Netflix de ce monde, alors que la France, faisant cavalier seul en Europe, s'appête à légiférer pour taxer les revenus des services numériques. Il y a tout un chantier à lancer dans la Francophonie pour la défense des expressions culturelles — la musique, les médias, le cinéma, etc. Ça aussi, c'est économique.

III AFFAIRE HUAWEI

À l'ordre, M. McCallum

D

MANON CORNELIER



epuis l'arrestation de la directrice financière de Huawei à Vancouver le 1^{er} décembre, le Canada répète que l'examen de la demande d'extradition des Américains relève des tribunaux et que ces derniers sont indépendants du pouvoir politique. En une seule conférence de presse mardi, l'ambassadeur du Canada en Chine, John McCallum, a ébranlé cette ligne de défense canadienne face aux coups de boutoir de Pékin.

M. McCallum rencontrait la presse sinophone de Toronto pour lui expliquer le processus d'extradition, mais comme au temps où il était ministre, il a digressé. Il s'est permis de commenter la cause de M^{me} Meng Wanzhou, allant jusqu'à mentionner de « solides arguments » que la défense pourrait invoquer devant un juge pour fort probablement éviter l'extradition.

M. McCallum n'avait pas à partager son analyse en public, il devait la réserver à ses patrons. S'agit-il alors d'une gaffe ou d'un geste étudié pour tenter d'apaiser les autorités chinoises ? Les deux scénarios ont vite été évoqués, mais une déclaration faite hier soir par l'ambassadeur a dissipé tout doute à cet égard. Ses propos étaient les siens et il dit être « désolé » d'avoir ainsi « semé la confusion », qu'il s'est « mal exprimé » et que ses paroles « ne reflètent pas fidèlement [sa] position sur la question ». Et d'ajouter : « Comme le gouvernement l'a toujours dit clairement, il n'y a eu aucune intervention politique dans ce dossier. »

« En tant qu'ambassadeur du Canada en Chine, je n'ai aucun rôle à jouer dans l'évaluation des arguments, ni à me prononcer sur le processus d'extradition. La priorité du gouvernement du Canada, ainsi que la mienne, est d'obtenir la libération des deux Canadiens détenus arbitrairement en Chine et de veiller à la protection des droits de tous nos citoyens », conclut-il. Invité à réagir à quelques reprises depuis mardi, le premier ministre Justin Trudeau s'en est tenu à sa défense de la primauté du droit et de l'indépendance de la justice. Il a évité de désavouer son ambassadeur et, du coup, de l'affaiblir. Il a aussi refusé la demande de renvoi de M. McCallum formulée par le chef conservateur, Andrew Scheer. Cela aurait été en effet mal avisé alors que la situation sur le terrain est délicate et urgente pour au moins trois Canadiens.

Le premier ministre devait toutefois rappeler M. McCallum à l'ordre, ce qui a visiblement été fait. Et c'est tant mieux, car le ministère chinois des Affaires étrangères disait voir dans ses propos la preuve que l'affaire Meng n'est pas judiciaire mais politique. John McCallum n'est plus ministre ni agent libre, mais diplomate, et il doit le comprendre. La crise actuelle est trop grave pour tolérer d'autres faux pas.

Notre ambassadeur a...

GARGL!

... simplement
cherché à
obtenir un
déblocage...

LIBRE OPINION

Pour une pédagogie de la diversité fondée sur les droits de l'enfant

Simon Morin

Conseiller pédagogique au collège
Montmorency et politologue

Dans sa lettre du 19 janvier dernier, M. Pierre Lemaire, enseignant retraité de la CSDM, soutenait l'interdiction du port de symboles religieux ostentatoires pour les enseignantes et les enseignants des niveaux primaire et secondaire au Québec. Sur la base des recommandations de la commission Bouchard-Taylor, il expliquait que les enseignantes et les enseignants n'exercent pas, contrairement aux policiers, par exemple, ce que Max Webber appelait le monopole de la violence légitime de l'État. L'interdiction ne trouverait ainsi aucun fondement en vertu du pouvoir de coercition. En réponse à ce constat, M. Lemaire avance que la laïcité scolaire devrait plutôt se justifier à partir d'un principe de protection de la jeunesse.

L'approche par compétences (APC) a été beaucoup critiquée depuis son adoption au Québec au milieu des années 1990. Malgré les critiques, plusieurs réflexions à son sujet ont amené le corps professoral et le corps non enseignant à développer de nouvelles stratégies et de nouvelles méthodes d'apprentissage pour faciliter le développement de compétences et la construction de nouvelles connaissances chez les élèves. Un principe central de l'APC est de placer l'élève au centre de son propre processus d'apprentissage, afin de développer sa capacité d'apprendre. Pour ce faire, on tend à mettre les élèves en situation authentique, vis-à-vis du monde réel, pour qu'ils comprennent (pour eux-mêmes et pour la société) l'intérêt de savoir compter, de savoir lire, de savoir travailler en équipe, etc. Dans

ce cadre, le rôle des enseignantes et des enseignants n'est plus d'assurer un transfert de connaissances, à titre de titulaire du savoir, mais de créer les conditions propices à ce que les élèves développent leurs compétences par eux-mêmes et construisent leurs connaissances de manière plus autonome.

Or, former la pensée critique de futures citoyennes et de futurs citoyens ne peut se faire dans un environnement aseptisé. Être devant une enseignante ou un enseignant portant un symbole religieux ostentatoire permet (actuellement) aux élèves du Québec de prendre contact avec la diversité (le réel) de notre société. Il s'agit d'une occasion unique d'apprentissage (encadré par la laïcité de l'État) pour que les élèves puissent poser des questions aussi désintéressées qu'elles soient et établir des relations de confiance avec des personnes issues de minorités religieuses. En outre, il s'agit, pour nous collectivement, de développer des attitudes d'ouverture et des compétences communicationnelles nécessaires pour assurer la santé de notre démocratie, spécialement à un moment où le fascisme fait des percées aux quatre coins de la planète.

Les droits de l'enfant ?

En invoquant la protection de la jeunesse pour défendre l'interdiction du port de symboles religieux ostentatoires, non seulement M. Lemaire s'attaque à un danger qui n'existe pas, mais il s'en prend également au droit des enfants à penser librement. Selon le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aucun incident d'embrigadement religieux ou d'abus intellectuel n'a été rapporté au sein du réseau d'éducation public au Qué-

bec au cours des dernières années. Au même titre que les demandes d'accommodements religieux, jugées problématiques en 2007-2008, il s'agit encore une fois d'un problème purement hypothétique, publicisé par les médias. Les enseignantes et les enseignants issus des minorités religieuses font très bien leur travail et, lorsqu'ils font des demandes d'accommodements, ils le font de manière raisonnable dans la très vaste majorité des cas. Pourquoi donc remettre en question leurs compétences sur la base d'une peur de la différence ?

À ce titre, que penseraient les enfants s'ils et elles perdaient leur enseignant parce qu'il porte la kippa ou le turban sikh ? Qu'est-ce que les enfants pensent du prétexté danger que représentent les symboles religieux ostentatoires ? Quelle est leur opinion ?

La Convention relative aux droits de l'enfant nous invite à ne pas considérer les enfants et les adolescents comme des objets passifs du droit, mais à les considérer plutôt comme des agents actifs de celui-ci. Certes, il est important d'avoir à l'esprit qu'en raison de leur manque de maturité physique et intellectuelle, les enfants ont besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux. Toutefois, comme l'APC, la Convention place les enfants au centre du processus en nous invitant à prendre en compte leurs opinions dans les décisions qui les concernent. Les recommandations du Comité des Nations unies sur le droit des enfants vont en ce sens. C'est pourquoi il encourage les États à ne pas nier le droit des enfants à penser librement, voire à décider pour eux-mêmes dans certaines situations, sous prétexte qu'on veille à leur intérêt supérieur.

LETTRE

Loyauté vis-à-vis de son employeur ou la loi du silence ?

Pierre Trudel, dans sa chronique de cette semaine dans *Le Devoir*, intitulée « Loyauté déloyale », a traité de l'obligation de loyauté d'un employé vis-à-vis de son employeur et de ses dérives actuelles. Il a parlé du cas de l'enseignante congédiée par sa commission scolaire avant les Fêtes pour avoir dit dans les médias que les ressources n'étaient pas suffisantes pour aider les élèves en difficulté. Je me souviens également il y a plu-

sieurs années du cas d'une employée de l'Assurance-emploi congédiée pour avoir critiqué les services offerts aux prestataires si ma mémoire est bonne. J'ai également été personnellement rappelé à l'ordre l'an dernier par mon employeur, et une personne de mon entourage également.

J'ai été surpris de lire dans la chronique de monsieur Trudel que le Code civil était très précis en exigeant à l'employé non seulement de faire preuve de loyauté vis-à-vis de son employeur, mais également « de ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient à l'occasion de son travail ». L'interprétation que l'on peut faire de ce dernier aspect est tellement large qu'elle

mène aux abus actuels de plusieurs employeurs.

À aucun moment il n'est question de limiter cette exigence de loyauté en relation avec le bien commun, l'intérêt public ou le droit à l'information. Les organisations de toutes sortes deviennent de plus en plus opaques, et souvent même les journalistes ont de plus en plus de difficultés à avoir accès à l'information et doivent utiliser la Loi sur l'accès à l'information pour faire leur travail. Les relationnistes pullulent et les organisations cherchent de plus en plus à contrôler le message. La démocratie en est d'autant plus fragilisée.

Yves Chartrand

Montréal, le 23 janvier 2019

Directeur de l'information **Florent Daudens**
Adjoints **Paul Cauchon, Véronique Chagnon,**
Valérie Duhaime, Louis Gagné

Adjoints **Jean-François Nadeau,**
Dominique Reny, Louise-Maude Rioux Soucy
Directeur de la production **Christian Goulet**

Ni l'Église ni les parents

Seule une éducation franche et respectueuse de leur identité sexuelle permettra aux enfants de se respecter

Andrew William Quinn
Professeur retraité de philosophie
et d'éthologie des systèmes sociaux
au collégial

Il est paradoxal qu'une religion comme le catholicisme ou l'islam puisse prétendre à l'éducation sexuelle dans le respect de l'intégrité morale, physique et psychologique des individus. Il faut se rappeler les très nombreux cas d'abus et de camouflage dont la Sainte Église s'est rendue coupable; comme il faut tenir compte de la grande ambiguïté de l'islam en la matière.

Contrairement à ce qu'ont pu prétendre l'abbé Robert Gendreau (affilié à l'Opus Dei) et Riouf Ayas, il n'y a pas chez l'enfant de belle innocence. Au contraire, et parce que la sexualité commence avant l'âge du sexe, seule une éducation franche et respectueuse de leur identité sexuelle permettra aux enfants de se respecter, de se faire respecter et de respecter les autres, quelles que soient leurs préférences sexuelles.

J'ai donné pendant plus de 10 ans le cours Sexualité humaine: approche éthologique de la relation amoureuse, un cours s'adressant à de jeunes adultes dont plusieurs avaient de sérieuses lacunes qu'aucune éducation n'avait jugé bon de prévenir. Il faut comprendre au départ qu'aucune approche réductrice ne saurait rendre compte de la dynamique inhérente à la sexualité, de sa complexité. Un cadre éducationnel doit permettre d'apprendre à sortir de soi, mais aussi de sa famille, de sa culture. C'est ce qui permet d'aller vers le monde, en toute sécurité.

Il m'est arrivé trop souvent de vivre le type d'expériences que voici. En présentant mon plan de cours lors de la première des 15 semaines, j'expliquais entre autres l'inceste, son absence quasi totale chez les animaux en milieu naturel, comme le viol d'ailleurs. J'invi-

tais les étudiant.e.s à poser des questions. Alors émergeaient des réactions comme celles-ci. Une étudiante, agressive, comme insultée, demande: «Vat-on parler rien que de ça toute la session?» Un étudiant est sorti en claquant la porte. Il revient la semaine suivante, évite mon regard, s'assied en arrière, ne lève jamais la tête, fermé sur lui-même à griffonner sur ses cahiers.

Vers la 10^e semaine, l'étudiante m'apprendra que son agressivité renvoyait à une situation familiale dont elle avait de la difficulté à sortir. Les familles au climat incestueux sont plus nombreuses qu'on le pense: par exemple le père ou un frère, feignant la confusion, ouvre régulièrement la porte de la salle de bain pendant la douche de la jeune fille.

Cas troublant

Un cas m'avait particulièrement troublé. Alors que je recevais un conférencier un soir de semaine sur le thème «cinéma et sexualité», ainsi que la fabrication du porno, un père est venu me voir en cherchant à m'intimider parce que sa fille avait raté le dernier examen. Je l'ai invité à venir me voir à la pause. Avant celle-ci, le conférencier prend bien soin de prévenir l'auditoire qu'il y aura des séquences qui ne peuvent être vues que par des personnes de 18 ans et plus. Je remarque alors que la petite famille, père, mère et la jeune femme, quitte l'amphithéâtre. Le père va menacer le collège, si sa fille échoue, de signaler dans les médias qu'on présente des films pornos au collège. Lors d'une rencontre avec l'étudiante, il est clair qu'elle ne comprend rien à l'inceste, ne peut dire un mot sur plusieurs concepts vus en classe et bien documentés.

Qu'est-ce donc qui amène un père à surprotéger ainsi sa fille? C'était une situation familiale dont faisait partie la mère: l'inceste. La jeune femme m'écrit quelques années plus tard pour confir-

mer mon intuition de départ, son drame de vie, une vie difficile à réparer. Quant au jeune homme qui avait claqué la porte, il vivait depuis sa naissance un amour fusionnel avec sa mère, un amour qui rendra impossible toute relation amoureuse ou simplement sexuelle. La compréhension de cette relation totalement perversie par sa mère lui a été possible parce qu'il a pu reconnaître la chose par un mot, et une présence soutenue au cours. Même cela réalisé, ça lui prendra beaucoup de temps et de courage, un courage qui l'incitera finalement à la poursuivre en cour.

Notre identité est relationnelle, toujours médiatisée par autrui, la mère, le père, leur histoire de vie à chacun. Nous ne sommes pas une cire vierge à la naissance, pas plus qu'un produit essentiellement biologique. L'environnement participe de l'évolution des individus. C'est dans ce monde relationnel qu'on acquiert l'estime de soi, et sans cela, il ne peut être question du respect d'autrui. Au mieux, une expérience amoureuse améliore le style affectif d'un individu, le corrige; au pire, c'est une désorganisation. C'est en perversissant un lien d'attachement qu'un pédophile capture sexuellement et psychologiquement sa victime. C'est aussi ce que font les pervers narcissiques.

C'est là, me semble-t-il, qu'on voit l'importance de posséder des outils intellectuels pour mettre à distance l'objet sexualité et non pour s'y soumettre. Ce n'est pas la culture de la pudeur ni la censure morale au nom d'un idéal qui vont permettre aux jeunes un développement sécuritaire. Que les églises de tout acabit cessent leur racolage, leur emprise. Quant aux parents, on sait que parfois, ils font partie du problème. Si nos très jeunes recevaient une éducation à la sexualité adéquate, il y a fort à parier que beaucoup de ces expériences dramatiques n'auraient pas eu lieu.

(Re)bâtir la confiance

AURÉLIE LANCTÔT



En les écoutant à *Tout le monde en parle*, je me disais que la ministre Sonia LeBel et les députées Véronique Hivon, Hélène David et Christine Labrie, qui ont entamé une réflexion sur le traitement judiciaire des violences sexuelles, illustrent parfaitement l'influence que peuvent avoir les femmes sur la politique.

Dimanche, les quatre élues ont uni leurs voix pour affirmer qu'une crise de confiance mine les institutions judiciaires, que cette crise est grave et qu'il faut la résoudre. Si un seul consensus s'est dégagé du mouvement #MoiAussi, c'est cela. Ainsi, on envisage la création d'un tribunal spécialisé pour les violences sexuelles et conjugales. C'est d'abord Véronique Hivon qui, en mars dernier, avait lancé l'idée, soulignant alors l'importance de mener ce projet de façon transpartisane — comme avec l'aide médicale à mourir. D'ailleurs, s'il y en a une qui peut se vanter de «faire de la politique autrement», comme plusieurs sont si prompts à le faire, c'est bien Véronique Hivon. Mais bon, c'est un autre sujet. Toujours est-il que la ministre LeBel a pris la balle au bond: non seulement réfléchira-t-on à la création d'un tribunal spécialisé, mais on veillera aussi à l'amélioration de la prévention et de l'accompagnement des victimes, et on explorera les voies autres que celle de la justice pénale.

Il s'agit d'une occasion de souligner l'étendue de la crise de confiance [envers les institutions judiciaires], qui s'étend bien au-delà des victimes de violences sexuelles

On ne peut que saluer cette initiative. Je me suis tout de même demandé comment il se fait qu'il ait fallu attendre aussi longtemps pour que ces questions en viennent à préoccuper suffisamment la population pour forcer la législature à réagir. Après tout, la littérature savante en droit pénal regorge de réflexions riches et innovantes sur le traitement judiciaire des violences sexuelles. Les groupes militants et de soutien aux survivant(e)s portent aussi des revendications claires, et ce, depuis longtemps. Comment expliquer la perfusion aussi lente de ces réflexions dans le débat public?

J'ai fait part de cette interrogation à Alana Klein, professeure à la Faculté de droit de l'Université McGill, dont les recherches portent notamment sur le droit pénal. Je voulais savoir si j'avais tort de percevoir cette difficulté, ce retard cumulé, même après #MoiAussi. Elle m'a d'abord dit accueillir avec enthousiasme la démarche des députées. Enfin, une reconnaissance sans équivoque de la méfiance qui érode la légitimité des institutions judiciaires. Quant au débat public, il évolue selon elle dans la bonne direction: «On commence à admettre que les bas taux de dénonciation et de condamnation dans les affaires d'agression sexuelle ne sont ni un signe ni une condition du traitement équitable des personnes accusées.»

Elle me faisait aussi remarquer qu'il s'agit d'une occasion de souligner l'étendue de la crise de confiance, qui s'étend bien au-delà des victimes de violences sexuelles. «Sans minimiser les problèmes rencontrés par ces victimes, soulignons que la méfiance s'étend à l'ensemble des personnes marginalisées, lorsqu'elles se tournent vers un système de justice si prompt à discréditer certaines catégories de personnes.» Et alors qu'on clairotte la nécessité de «croire les victimes», on découvre aussi un problème fondamental de notre système de justice: «Lorsqu'on répète qu'il faut croire les femmes, on ne veut pas dire que toutes les accusations doivent mener à une condamnation. On souligne plutôt la nécessité de ne pas douter systématiquement de ce qu'elles disent. Or, notre système exige qu'on suscite le doute. C'est embêtant!» C'est aussi précisément l'écueil qu'il faut reconnaître avant d'élaborer toute réforme.

Cela me renvoie aussi à mon interrogation initiale: pour quoi, dans le débat public, peine-t-on autant à articuler cette impasse? Klein m'a répondu par une intuition: «Je pense que notre système de justice, et surtout la justice pénale, occupe une place toute particulière dans l'imaginaire collectif. Ainsi, on évoquera par exemple la présomption d'innocence pour dire que tant qu'il n'y a pas eu de condamnation, il n'y a pas de responsabilité. Cela reflète notre vénération des tribunaux — l'idée que les tribunaux sont les gardiens de la vérité en ce monde.» Or, si nous avons évidemment besoin que les tribunaux conservent cette autorité, cela peut aussi devenir un moyen d'évacuer toute réflexion sociale sur la responsabilité, l'imputabilité, la justice... Une façon de ne pas voir que les tribunaux ne sont immunisés ni contre les préjugés ni contre les rapports de domination, ils en sont au contraire le reflet.

C'est peut-être ce qui explique pourquoi ces questions sont aussi délicates pour la législature. Comment en effet articuler une réforme qui saura régler un problème aussi enraciné dans les rapports sociaux, sans miner d'autant plus la légitimité des institutions judiciaires et de ceux qui les animent? Voilà l'envergure du chantier qui s'ouvre. Mais à l'évidence, un premier pas a été franchi dans la bonne direction.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.



Au Québec, moins d'un quart de la population consomme suffisamment de fruits et de légumes.
GETTY IMAGES

Le guide alimentaire améliorera-t-il la santé des Canadiens?

Véronique Careau
Technicienne en diététique, Québec

Les recommandations du nouveau guide alimentaire récemment dévoilé sont avantageuses sur les plans nutritionnel et environnemental. Dans ce nouveau décor s'ajoutent même quelques conseils, tels que cuisiner plus souvent et s'assurer d'avoir du plaisir en mangeant. Cela semble fort bien a priori, mais plusieurs facteurs portent à croire que les recommandations seront insuffisantes pour modifier le comportement alimentaire des Canadiens. Malgré les nouvelles lignes directrices émises par Santé Canada, l'environnement social et économique, lui, demeure inchangé et, par le fait même, les mauvaises habitudes alimentaires risquent de se maintenir aussi.

Tout d'abord, les professionnels de la nutrition ont raison de célébrer l'absence des lobbys dans le processus d'élaboration du nouveau document — pensons notamment à l'industrie laitière —, les nouvelles données probantes sur lesquelles ils pourront dorénavant s'appuyer, la simplicité des messages du guide ainsi que l'abandon des portions recommandées. De plus, le nouveau guide ne se limite pas à une série de bons aliments pour

contrer l'obésité et les maladies cardiaques, mais il conseille notamment de cuisiner plus souvent, de prendre conscience de ses habitudes alimentaires, de prendre ses repas en bonne compagnie, de limiter les aliments ultratransformés et d'être vigilant par rapport au marketing alimentaire.

Intégrer des changements

Par contre, ces recommandations ne sauraient suffire à intégrer des changements majeurs dans l'alimentation de la majorité des Canadiens. Ces derniers ont l'impression de manquer de temps, leurs heures de travail ont augmenté et leur temps de loisirs a diminué. Ces répercussions se font voir dans leurs habitudes alimentaires. En effet, on observe une augmentation du nombre de ventes de mets prêts-à-manger et de la fréquence des visites au restaurant. De plus, les ventes de plusieurs ingrédients tels que la farine, le sucre, les épices, etc. sont en baisse. Les gens cuisinent moins au profit d'une industrie qui leur offre des repas remplis de sucres, de sels et de gras. À moins d'instaurer des politiques innovantes (réduction de la semaine de travail, plus de congés sociaux, etc.) pour donner plus de temps pour cuisiner, les ventes du comptoir des prêts-à-

manger ne risquent pas de diminuer, tout comme les statistiques sur l'obésité et les maladies cardiaques.

Dorénavant, la nouvelle image du guide, où la moitié de notre assiette devrait être constituée de légumes et de fruits, est certes plus facile à visualiser que les 5 à 10 portions quotidiennes qui étaient recommandées jusqu'à maintenant. Par contre, au Québec, moins d'un quart de la population consomme suffisamment de fruits et de légumes. De plus, le rapport canadien sur les prix alimentaires à la consommation 2019 prévoit une hausse anticipée de 1 à 3 % pour les fruits et de 4 à 6 % pour les légumes, ce qui risque d'augmenter le défi des consommateurs pour réussir à répondre aux nouvelles exigences. Plusieurs devront se résoudre à acheter plus de fruits et de légumes surgelés ou en conserves afin d'y arriver. Le risque que les consommateurs décident de réduire leur consommation de fruits et légumes en raison des prix existe aussi. Cela porte à croire que la situation demeurera inchangée sans la mise en œuvre de mesures draconiennes comme la baisse des prix des produits frais, une taxe sur les aliments ultratransformés, etc.

Bref, réjouissons-nous pour le moment du changement de cap effectué par Santé Canada avec son nouveau guide alimentaire et ses nouvelles lignes directrices, mais restons conscient que sans changement majeur, par exemple sur le plan de l'allègement de l'horaire des travailleurs ou d'une diminution des prix aliments de base, il est fort probable que l'alimentation des Canadiens ne suive pas le guide et que les tendances lourdes aux mauvaises habitudes alimentaires persistent, voire continuent de s'aggraver.



III INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Comprendre les consommateurs sans intrusion dans leur vie privée

Un centre commercial de Sainte-Foy lance un projet-pilote de profilage des clients

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Devant les inquiétudes exprimées en ligne dans les derniers jours face à son projet-pilote d'analyse vidéo des comportements de consommateurs, en cours dans un centre commercial de Sainte-Foy, le géant immobilier Ivanhoé Cambridge, propriétaire des lieux, a cherché jeudi à calmer les esprits en insistant sur le caractère totalement anonymisé des données collectées.

Selon lui, le cadre éthique qu'il s'est imposé cherche même à faire entrer le profilage des comportements d'achat dans une ère plus respectueuse de la vie privée, pour éviter les dérives liées à la collecte massive d'informations personnelles en ligne.

« Les gens sont préoccupés et c'est normal, a expliqué Tracy Smith, à la tête des centres commerciaux chez Ivanhoé Cambridge. L'achat en ligne est extrêmement personnalisé parce que les consommateurs y ont abandonné leur vie privée en faisant circuler beaucoup d'informations. Les joueurs dans ce domaine sont capables de collecter une trop grande richesse d'informations qui va trop loin et débouche sur

plusieurs dérapages. Ce n'est pas là que nous voulons aller. Ces technologies d'analyse des comportements [par la vidéo liée à l'intelligence artificielle] arrivent aujourd'hui dans le commerce de détail et nous voulons la mettre en place de manière un peu plus responsable », assure-t-il.

Analyse vidéo

L'expérience amorcée à la Place Sainte-Foy de Québec cette semaine cherche d'ailleurs à en faire la démonstration. Dans trois commerces — La Vie en rose, Tristan et la lunetterie BonLook —, les clients vont être filmés afin de déterminer leur âge, leur sexe, mais également mesurer leur humeur. La technologie utilisée n'est pas la reconnaissance faciale — qui cherche à établir l'identité d'une personne par lecteur, analyse des traits de son visage et comparaison —, mais tient plutôt de l'analyse vidéo anonyme (AVA), assure Stéphane Marceau, patron de Galilei, une entreprise liée à l'Université Concordia qui travaille dans le développement éthique et responsable de la technologie.

Ce type d'analyse extrait les caractéristiques démographiques d'un visage

de manière approximative pour l'âge et estime l'humeur du sujet tout comme le positionnement de son regard. La photo est immédiatement détruite, assure-t-il, et l'information, agrégée de manière anonyme. Aucune base de données de visages n'est créée, aucun croisement avec des données personnelles liées à la carte de crédit ou un programme de fidélisation n'est effectué.

« Les préoccupations pour la vie privée doivent être aujourd'hui au cœur du développement de la technologie, dit M. Marceau. Le consommateur ne réalise pas toujours jusqu'à quel point dans le monde en ligne il se dévoile par des processus analytiques très granulaires qui le ciblent directement. De notre point de vue, il faut baliser ces projets et être transparent pour mettre en place les assises d'une bonne gouvernance des données dans le commerce de détail qui respecte la vie privée. »

Protection de la vie privée

Galilei et Ivanhoé Cambridge espèrent par cette transparence « ouvrir la conversation » avec les consommateurs, les législateurs, les penseurs de la modernité sur l'intelligence artificielle et les conséquences de ces outils d'ana-

lyse et de surveillance sur la société et les libertés individuelles.

En août dernier, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a lancé une enquête sur Cadillac Fairview, un autre important propriétaire de centres commerciaux au Canada, pour son utilisation d'une technologie de profilage des visiteurs passant devant les répertoires interactifs de son Cinook Mall de Calgary. L'enquête, toujours en cours, a été déclenchée par les accusations d'intrusion dans la vie privée médiatiquement portées par des défenseurs de la vie privée. Or, l'entreprise s'est défendue d'utiliser une technologie de reconnaissance faciale et a dit ne pas collecter d'images des individus. Jointe par *Le Devoir*, la Commission d'accès à l'information a dit qu'elle allait faire les vérifications d'usage pour vérifier la conformité du projet-pilote de la Place Sainte-Foy avec les cadres légaux.

« En matière d'intrusion dans la vie privée, il y a beaucoup de dégâts qui ont été faits, admet M. Marceau. Ce que nous proposons ici, c'est un nouveau modèle qui cherche à faire évoluer le commerce de détail en mettant l'accent sur les questions éthiques, pas à la fin, mais au début du train. »

Une question de confiance

Le président du groupe Thales favorable à des lois pour encadrer l'IA

KARL RETTINO-PARAZELLI
LE DEVOIR

L'appel à un encadrement de l'intelligence artificielle (IA) pour éviter les dérives potentielles ne provient plus seulement de la bouche de politiciens ou d'universitaires. Le président-directeur général du groupe français Thales, Patrice Caine, a lui aussi insisté jeudi à Montréal sur l'importance d'adopter des lois et des règlements pour baliser le développement de ce secteur en ébullition.

« Nous devons bâtir une relation de confiance entre les compagnies et les laboratoires qui développent des solutions [...] et la population », a fait valoir le grand patron de la compagnie qui met notamment l'intelligence artificielle au service des secteurs de l'aérospatiale et de la défense.

« Nous aurons assurément besoin de règlements et de lois pour établir un cadre de gouvernance en ce qui concerne l'usage des données dans le domaine de l'intelligence artificielle », a-t-il ajouté lors d'un événement organisé dans le laboratoire montréalais de Thales spécialisée en IA, qui a ouvert ses portes en 2018.

Présent à ses côtés sur scène, le professeur de l'Université de Montréal et directeur scientifique de l'Institut québécois d'intelligence artificielle (Mila), Yoshua Bengio, s'est montré encore plus direct en évoquant une « course » entre le développement technologique et la réflexion éthique qui s'y rattache.

« Si notre sagesse ne rattrape assez rapidement nos progrès scientifiques et technologiques, nous allons nous autodétruire, a-t-il laissé tomber. Je ne crois pas que la solution est de mettre l'intelligence artificielle dans une cage.

[...] Ça ne fonctionnera pas. Mais nous devons travailler plus fort pour établir des normes internationales. »

Il est vrai que le développement de l'intelligence artificielle se fait à vive allure, mais il n'y a pas de temps à perdre pour établir des balises, a-t-il insisté. « Il faudra toujours qu'il y ait une veille. Mais on ne pourra pas attendre la catastrophe avant d'établir des standards et des règlements. [...] Ce que les technologies peuvent faire actuellement peut déjà être problématique, donc nous devons agir dès maintenant. »

Volonté internationale

M. Caine et le professeur Bengio ne sont pas les seuls à taper du pied. Mercredi, de hauts dirigeants du Japon, de l'Allemagne, de la Chine et de l'Afrique du Sud ont tour à tour profité de leur présence au Forum économique mondial

de Davos pour plaider en faveur d'un encadrement international du secteur technologique. La chancelière allemande, Angela Merkel, a particulièrement insisté sur l'usage des données, la matière première des systèmes s'appuyant sur l'IA. Aucun chef d'État n'a cependant précisé en quoi pourrait consister l'éventuel encadrement.

Selon Yoshua Bengio, l'adoption de traités internationaux pourrait constituer un premier pas important. Il a évoqué jeudi le projet de traité international sur les armes létales autonomes, qui pourrait selon lui avoir un effet dissuasif aussi important que la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel adoptée en 1997.

« Ce que j'espère, c'est que les dangers auxquels nous faisons face vont nous forcer à trouver des solutions collectives, a-t-il déclaré. Il ne s'agit pas d'être optimiste ou pessimiste, il faut trouver des solutions à nos problèmes internationaux, qu'il s'agisse de changements climatiques ou d'intelligence artificielle. »

M. Bengio fait également partie des chercheurs ayant contribué à la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle, dont la version définitive a été lancée en décembre dernier.

ISTOCK

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.